



Hôpital: le coût, un tabou?

PAGES 7 ET 12

© REPORTERS

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



© Lisa Van Damme

Photographies

Des femmes au Petit-Château

Le livre "Transit 51" témoigne de la vie des femmes au centre d'accueil pour réfugiés à Bruxelles. Images délicates de leur vulnérabilité.

PAGE 6



© REPORTERS

Humanitaire

Haïti sous perfusion?

Après le séisme de janvier 2010, l'île a vu déferler aides humanitaires et fonds pour la reconstruction. Pourtant, le chaos subsiste. Quelles leçons en tirer?

PAGE 5

Diversité

La peur de l'étranger

Migration, racisme, repli communautaire... Le Mouvement ouvrier chrétien invite à la réflexion.

PAGE 3

Immobilier

Après le décès du conjoint

Les droits que le partenaire possède sur le logement du défunt dépendent de la situation du couple.

PAGE 2

Conseils juridiques

Rester dans le logement de son partenaire à son décès

Après un divorce ou une séparation, il n'est pas rare qu'un des conjoints continue d'occuper le logement familial et en devienne seul propriétaire. Au gré des recompositions familiales, il se peut qu'il décide d'y vivre avec un nouveau partenaire. Mais que se passe-t-il en cas de décès du propriétaire de ce logement familial ?



© Reporters

Les droits que le partenaire possède sur le logement du défunt, dépendent de la situation de leur couple.

Partons d'une mise en situation pour y voir plus clair : Robert et Nathalie décident de s'installer ensemble dans la maison dont Nathalie est seule propriétaire. Actifs et en bonne santé, ils se disent qu'ils régleront les papiers plus tard ! Les années passent et un matin, Nathalie ne se réveille pas. Robert n'a jamais eu un bon contact avec les enfants de Nathalie. Dès le lendemain du décès de leur mère, ils souhaitent expulser Robert de la maison. Peuvent-ils le faire ? Robert peut-il contester cette décision ? Les droits que Robert possède sur la maison de Nathalie, dépendent de la situation de leur couple.

> **Mariage** : Robert et Nathalie sont mariés. Robert est alors protégé et ne

peut pas être expulsé du logement familial dont Nathalie était seule propriétaire. En tant que conjoint survivant, il bénéficie d'une protection particulière. Il a droit à l'**usufruit** sur toute la succession de Nathalie. Les enfants de Nathalie ont donc uniquement la nue-propriété de tous les biens appartenant à leur mère. La loi va même plus loin car elle interdit aux enfants de Nathalie de pouvoir demander la **conversion de l'usufruit**. Ces derniers ne peuvent pas obliger Robert à quitter le bien en échange d'une somme d'argent par exemple. Si Robert ne souhaite plus habiter seul cette grande maison, il peut la mettre, partiellement ou totalement, en location et toucher lui-même le loyer.

> **Cohabitation légale** : Robert et Nathalie sont cohabitants légaux. En tant que cohabitant légal de Nathalie, Robert bénéficie des mêmes droits dans le logement familial que s'il avait été marié. Il est donc protégé et ne peut pas être expulsé. Les enfants de Nathalie héritent des comptes en banque et autres biens mobiliers ou immobiliers mais seront uniquement nus-propriétaires du logement familial et de ses meubles. Ce n'est qu'au décès de Robert qu'ils peuvent vendre ou habiter eux-mêmes la maison de leur mère.

> **Cohabitation de fait** : Robert et Nathalie ne sont ni mariés, ni cohabitants légaux. Les enfants de Nathalie peuvent dès lors expulser Robert car

il ne possède aucun droit sur le logement familial. Au regard de la loi, Robert n'est pas considéré comme un membre de la famille de Nathalie et ne recueille rien dans sa succession. Le simple fait d'être domicilié dans ce bien ne le protège pas contre l'expulsion.

Toutefois, Robert ne peut pas être expulsé du jour au lendemain. S'il refuse de partir de son plein gré, les enfants de Nathalie devront saisir le juge de paix et obtenir un jugement autorisant l'expulsion. Cependant, l'expulsion n'est pas une obligation ! Un arrangement amiable est toujours possible et souhaitable. Même si légalement Robert n'a aucun droit sur le logement familial, les enfants de Nathalie peuvent décider de le laisser y habiter. Robert peut, par exemple, signer avec les enfants de Nathalie un contrat de bail et devenir leur locataire. Les enfants peuvent également décider d'accorder un délai à Robert pour trouver un autre logement. Si un accord est trouvé, mieux vaut alors le consigner dans une convention afin d'éviter les malentendus.

Et s'il y a un testament ?

A l'ouverture de la succession, le notaire vérifie si Nathalie a rédigé un testament. Elle a peut-être pris des dispositions particulières à l'égard de son conjoint. Attention, elle ne peut pas tout faire par rapport au logement familial :

- Si elle était mariée, elle ne peut pas priver Robert de son droit d'usufruit sur le logement familial.
- Si elle était cohabitante légale, elle peut, par testament, priver Robert de son droit d'usufruit sur le logement familial.

L'usufruit est le droit d'utiliser un bien en l'occupant personnellement ou en percevant les fruits (location d'un immeuble, perception des intérêts pour une somme d'argent...). Celui qui détient le droit d'usufruit est appelé usufruitier. Ce droit est viager : il prend fin au décès de l'usufruitier.

La nue-propriété procure un droit à son titulaire, le nu-propriétaire, sur un bien sans qu'il puisse l'utiliser ou en jouir. Le nu-propriétaire n'a pas la jouissance du bien ni le pouvoir de le mettre en location. Au décès de l'usufruitier, il devient plein propriétaire et peut disposer de son bien totalement.

• Si elle était cohabitante de fait, elle peut, par testament, attribuer à Robert l'usufruit sur le logement familial ou même la pleine propriété, empêchant ainsi l'expulsion de Robert.

Il vaut mieux prévoir !

La loi envisage certaines protections mais ne protège pas le partenaire dans toutes les situations. Pour la sérénité des relations familiales, mieux vaut privilégier le dialogue. Des solutions existent pour protéger au mieux le partenaire survivant et éviter qu'il n'ait à affronter un déménagement en période de deuil.

// MARIE LIEFFRIG
ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> **Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be**

Incapacité de travail

Reprendre partiellement le travail est plus aisé

Quand un travailleur se trouve en incapacité de travail à la suite à d'une affection grave ou prolongée, reprendre partiellement ses activités peut être une solution pour remettre le pied à l'étrier. Les démarches auprès du médecin-conseil ont été assouplies pour que la reprise partielle puisse débuter au plus tôt, sans difficultés administratives.

L'initiative d'une reprise partielle ou progressive d'une activité professionnelle peut venir de la personne en incapacité de travail elle-même, du médecin-conseil, du médecin du travail ou de l'employeur. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une reprise du travail auprès du même employeur, mais une activité auprès d'un autre employeur est aussi possible. Le travailleur salarié peut également décider d'entreprendre une activité comme indépendant ou de reprendre une activité d'indépendant complémentaire (1).

Une demande préalable

Dans une volonté de faciliter la reprise du travail des personnes en in-

capacité de travail et de leur éviter une désinsertion professionnelle, le législateur a décidé d'assouplir les dispositions relatives à la reprise partielle ou progressive du travail pour les salariés.

Ainsi, depuis ce 1^{er} décembre, la personne ne doit plus disposer (en main) d'une autorisation du médecin-conseil avant de reprendre une activité partielle. La nouvelle disposition prévoit que la demande d'autorisation doit être introduite auprès du médecin-conseil au plus tard le jour ouvrable qui précède immédiatement la reprise partielle d'activité, le cachet de la poste faisant foi. Cette demande doit s'effectuer au moyen

d'un formulaire disponible auprès la mutualité (2).

En cas de déclaration tardive, la personne s'expose toutefois à des sanctions financières. Il lui est donc conseillé de ne pas attendre et d'introduire sa demande au plus vite.

Précisions utiles

Le médecin-conseil de la mutualité accordera l'autorisation pour une reprise partielle pour autant que l'activité professionnelle soit compatible avec la santé et qu'il reconnaisse à la personne une incapacité de 50% sur le plan médical (et non sur le volume de travail). Une fois l'autorisation accordée, la personne devra, chaque

mois, rentrer à sa mutualité une attestation de son employeur ou une déclaration sur l'honneur si elle a entamé ou repris une activité indépendante.

Pour rappel, le cumul entre le revenu professionnel découlant d'un travail autorisé et l'indemnité d'incapacité de travail est possible. Dans les faits, on déduit de l'indemnité un montant qui est fonction de l'importance du revenu professionnel. Nous n'entrons pas dans les détails de ce calcul très particulier. Il est important de garder à l'esprit que des impôts seront à payer ultérieurement sur les revenus cumulés.

Par ailleurs, comme la personne garde son statut de titulaire indemnisé en incapacité de travail, elle devra continuer à répondre aux convocations du médecin-conseil ou de l'Inami. Une contrainte certes, mais

aussi un avantage et une protection. Si en raison de son affection, la personne est obligée d'interrompre son activité partielle durant un certain temps, elle retrouvera immédiatement son indemnité complète. Si l'interruption de cette reprise partielle est définitive, elle doit en avvertir sa mutualité.

// JD

(1) Dans ce cas, le travailleur doit être en ordre pour ses lois sociales en tant qu'indépendant.

(2) Le document est disponible dans tous les points de contact de la MC et téléchargeable sur le site www.mc.be (rubrique : "que faire en cas de" ; sous-rubrique : "maladie ou accident" ; "incapacité de travail" ; onglet : "exercer une activité pendant mon incapacité de travail").

Incapacité de travail

Revalorisation de certaines indemnités

Suite à l'accord interprofessionnel, plusieurs mesures d'adaptation au bien-être, prises dans le cadre de l'assurance soins de santé et indemnités, sont en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013.

- > Le forfait octroyé pour l'aide d'une tierce personne est revu à la hausse et s'élève à présent à 20 euros par jour.
- > Le plafond journalier pris en considération pour indemniser les incapacités de travail des travailleurs salariés est augmenté de 2%. Ce nouveau plafond n'est applicable qu'aux incapacités qui débutent au plus tôt à partir du 1^{er} avril 2013.

- > Pour les indépendants avec charge de famille, les forfaits octroyés aux titulaires en incapacité primaire et aux invalides n'ayant pas mis fin à leur entreprise sont liés, à partir du 1^{er} avril, au montant minimum travailleur régulier avec charge de famille en vigueur dans le régime des salariés. En d'autres mots, cela signifie que ces forfaits s'élèvent à présent à 53,32 euros par jour.

Chômage

Modification de certaines allocations

Suite à l'accord interprofessionnel, plusieurs mesures prises dans le cadre de l'assurance chômage, sont en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013.

- > Les 5 plafonds salariaux actuels qui servent de base de calcul pour fixer les allocations de chômage maximales sont tous revalorisés de 2%, ce qui a pour conséquence une augmentation de 2% des maxima d'allocations de chômage. Par ailleurs, un 6^{ème} plafond salarial est instauré et applicable aux travailleurs bénéficiant du régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement prépension) et aux chômeurs âgés frontaliers. Ces nouveaux plafonds salariaux sont applicables pour les premières demandes d'allocations à partir du 1^{er} avril 2013 et pour les chômeurs complets et temporaires déjà indemnisés.

- > Dorénavant, pour les chômeurs temporaires, les pourcentages d'indemnisation ne dépendent plus de leur situation familiale. Tous les travailleurs mis en chômage temporaire perçoivent 70% de leur rémunération plafonnée à 2.466,59 euros par mois. Ce pourcentage n'est pas dégressif, contrairement à celui des chômeurs complets. Pour les travailleurs ayant charge de famille et les travailleurs isolés, le pourcentage diminue donc de 5% par rapport à la situation antérieure. Mais ce changement peut éventuellement avoir une incidence sur l'indemnité complémentaire payée par l'employeur en plus de l'allocation de chômage.

Erratum

Règlement collectif de dettes

Dans l'article consacré au règlement collectif de dettes (édition du 4 avril, p. 2), nous avons précisé que le pécule de médiation ne peut être inférieur au revenu d'intégration sociale (RIS). Une malencontreuse inversion s'est produite dans les montants du RIS octroyé aux isolés et aux cohabitants. Le RIS s'élève à 801,34 euros pour une personne isolée et à 534,23 euros pour une personne cohabitante.

// Vacances Intersoc //

La montagne en été

Vous voulez tirer le meilleur parti de vos vacances? Les séjours de charme concoctés par Intersoc regorgent d'excursions, de randonnées et d'autres activités accompagnées. Parmi les destinations: Villars-sur-Ollon et Saint-Moritz (Suisse). Au choix, vous êtes libre de vous y rendre avec votre voiture, en train ou en avion.

Intersoc-charme dans un hôtel-Intersoc, c'est:

- > Chaque jour, un apéro en toute décontraction et, après le repas, un café.
- > Une offre variée d'activités en plein air.



- > Des excursions et promenades organisées.
- > Aximfo: une offre d'activités accompagnées ou non.
- > Des vacances en toute liberté.

PRIX ET PÉRIODES: VILLARS-SUR-OLLON

ARRIVÉE	DÉPART	PRIX ADULTE	SUPPLÉMENT SINGLE	SUPPL. TRAIN	SUPPL. AVION
DI 09-06-13	LU 17-06-13	704 EUR	104 EUR	238 EUR	-
ME 11-09-13	JE 19-09-13	704 EUR	104 EUR	238 EUR	288 EUR

SAINT-MORITZ

ARRIVÉE	DÉPART	PRIX ADULTE	SUPPLÉMENT SINGLE	SUPPL. TRAIN	SUPPL. AVION
LU 02-09-13	ME 11-09-13	702 EUR	GRATUITE (1)	260 EUR	325 EUR

(1) Chambre single gratuite - Salle de bains et toilettes pour trois chambres.

>> Infos: 070/23.38.98 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou sur www.intersoc.be

LIC A5654

A suivre...

Au-delà de la peur de l'autre

Tous "égaux et différents", la formule ainsi condensée ne peut que recueillir l'adhésion. Derrière l'énoncé/slogan, des débats bien plus complexes surgissent pourtant très vite, autour de réalités migratoires bigarrées, autour de questions d'intégration permanente, autour des précarités redoutées (et redoutables)... La 91^{ème} semaine sociale du Mouvement ouvrier chrétien (MOC) (1) vient de s'immerger dans la thématique. Retour sur quelques considérations glanées à cette occasion.



© Richard Brunel/illustra

Au devant de nos scènes médiatiques, les polémiques autour de l'Islam, de la communauté musulmane n'en finissent pas de se déployer. La peur de l'étranger s'y montre latente. Elle s'emballer moins sur les différences de "couleurs de peau" que de cultures. Elle s'exprime notamment sur le Net. Peut-être, parce que, là, l'impulsivité ne doit pas composer avec une confrontation directe aux avis des premiers concernés, notamment. Obsession de l'étranger qui nous envahit ou déni de celui que l'on perçoit comme différent..., d'aucuns - comme le directeur du Centre pour l'égalité des chances, Edouard Delruelle - voient dans ces attitudes, "une angoisse de la désintégration de soi". Cette panique pousserait tantôt à se représenter la différence sur le mode de l'invasion, tantôt à "effacer l'étranger", à le rendre invisible, insignifiant.

Et ce n'est pas sans conséquence pour celui que l'on identifie comme "étranger", en particulier pour ces jeunes issus de la deuxième génération, en proie à la difficulté de n'être vraiment ni d'ici, ni de là-bas. Non loin, rôdent les "identités prêtes à porter", comme les nomme l'anthropologue Jacinthe Mazzochetti, des identités qui entendent rassurer celui que la discrimination atteint et engendrent le repli communautaire. Non loin flotte aussi la tentation "de faire oublier sa couleur", et, avec elle, le risque de perdre ses racines, sa mémoire, de n'être que factice.

La prise en compte de la diversité apparaît traversée par plusieurs courants. En les caricaturant, on pourrait distinguer celui qui minimise les différences sous la bannière universaliste de "tous humains" et celui qui reconnaît les différences ethnoculturelles au risque de dériver vers une lecture communautaire de tout... Ces tendances dites républicaine et multi-culturaliste diviseraient ceux qui pourtant luttent dans le même but: l'antiracisme. Il en est alors, comme le chroniqueur politique Henri Goldman, qui appellent de leurs vœux une reconstruction du mouvement antiraciste. Il le voit pris en charge par les minorités elles-mêmes, avec l'implication de la majorité. Peut-être aussi s'agirait-il par ailleurs de garder

en arrière-fond la conscience que les cultures ne forment pas des blocs immuables, qu'elles ne doivent pas être figées, qu'elles sont dynamiques.

Atténuer les discriminations s'entrevient loin du "clé sur porte". Rien de tel que la mixité vécue, que les interactions concrètes, les contacts réels, les mises en présence, suggère la professeur en psychologie sociale, Ginette Herman. Construire le nous, c'est faire ensemble, rencontrer, entrer en contact, débattre, fêter ensemble aussi, détaille Henri Goldman en citant un ami en proie à l'interculturel dans son quotidien bruxellois. Ce dernier rappelait aussi que "pour aller vers l'autre, il faut avoir les bras ouverts et la tête haute".

Combien de nos jugements sont-ils guidés par la peur du lendemain, focalisés sur les boucs émissaires que l'on nous tend? N'est-ce pas là occulter les véritables enjeux de nos sociétés? Nombre d'intervenants à la semaine sociale du MOC l'ont souligné, débusquant à l'arrière scène les inégalités sociales. Aux yeux d'Edouard Delruelle, la migration est le défi majeur pour nos sociétés, mais il est occulté par les questions liées à l'Islam, par le racisme. La globalisation est à l'œuvre. Les flux migratoires ne vont pas décroître. D'autant moins qu'ils impliquent majoritairement des Européens concernés par la libre circulation. Voilà qui vient démentir une idée reçue, comme s'est exercé à le faire le Ciré par la voix de Frédérique Mawet. Reprenant plusieurs clichés, elle dira également que le problème n'est pas le travail des migrants mais bien la dérégulation du marché du travail dans lequel les migrants s'engouffrent, et dans lequel l'ensemble des consommateurs jouent un rôle.

Finalement, l'invitation est lancée par l'un ou l'autre de concentrer l'agenda politique sur les inégalités face au logement, à l'emploi, à l'enseignement... Nous sommes tous invités également à ne pas laisser les stéréotypes parfois méprisants ou paternalistes, parfois envieus ou admiratifs dicter notre vision du monde.

// CATHERINE DALOZE

(1) Le MOC rassemble les organisations sociales telles que la Mutualité chrétienne, la CSC, Vie féminine, les Equipes populaires, la JOC. La semaine sociale 2013 a eu pour titre: "Egaux et différents. Diversité ethno-culturelle et justice sociale". Les interventions des orateurs feront l'objet d'un numéro spécial de la revue Politique, à paraître au mois de septembre 2013. Plus d'infos sur: www.moc.be

> Trouble de l'attention

Une partie non négligeable des enfants victimes de difficultés scolaires souffrent, en réalité, de ce qu'on appelle parfois le TDA : trouble déficitaire de l'attention. Pour eux (et leurs parents!), le risque de la culpabilisation et de la stigmatisation ("ce sont des enfants mal éduqués") n'est jamais loin. L'ASBL TDA/H Belgique vient d'éditer une brochure d'une soixantaine de pages qui se veut une première sensibilisation à cette problématique. Accessible à tous, elle vise surtout l'aide aux enseignants, afin qu'ils puissent mieux comprendre les enfants concernés et les accompagner dans leur "parcours du combattant".

INFOS : 0870/45.21.65 - INFO@TDAH.BE

> Enfance



Spécialisée dans la gestion des tensions et des conflits, l'Université de la Paix publie une série de fiches téléchargeables gratuitement. La plus récente concerne les jeunes enfants et accompagne la bande dessinée *Petit Poilu et le trésor de Coconut* (Ed. Dupuis). En fait, il s'agit d'une chasse aux trésors des émotions, cet outil n'étant rien d'autre qu'une aide à l'identification des émotions, à leur analyse et leur résolution d'une façon créative et apaisante.

INFOS : 081/55.41.40 - WWW.UNIVERSITEDEPAIX.ORG

> Détergents

L'hygiène, oui. La dégradation de la santé et de l'environnement, non! Tel est le fil rouge d'un site qui vient d'ouvrir ses portes, consacré à la promotion des produits détergents tant pour la vaisselle que les vêtements, les sols ou les autres types de revêtements. Particularité du petit nouveau: il a été ouvert conjointement par le Service public fédéral Santé et par les industries du secteur (Comeos, Detic, UCM...). Il est destiné à augmenter le recours aux produits lessiviels concentrés, écolabellisés et ayant recours aux températures de lavage les plus basses.

INFOS : 02/524.95.55 - WWW.VERT-ET-PROPRE.BE

> Ecole

Emanciper, ça veut dire quoi? Pour l'association CGé (Changement pour l'égalité), cela signifie permettre, par exemple aux enfants dans une classe, de se dégager de toute forme de fatalité et de se construire comme "sujets libres". Oui mais encore? C'est ici qu'intervient la nouvelle publication du CGé, manuel de pédagogie pour une éducation réellement émancipatrice. Originalité: les deux auteurs, Jacques Cornet et Noëlle De Smet, y développent une approche qui regroupe trois dimensions traditionnellement séparées: discours philosophique, analyse scientifique et outils pour l'action. Son prix: 23 euros.

INFOS : 02/218.34.50 - WWW.CHANGEMENT-EGALITE.BE

Cancer de la peau : mieux vaut prévenir que guérir !

L'arrivée des beaux jours rime avec "bronzette". Pourtant, une exposition au soleil peut être néfaste pour la peau. Les mélanomes, cancers de la peau, sont de plus en plus fréquents chez les Belges. Les détecter rapidement permet de les stopper !

Un Européen sur six risque de développer un cancer de la peau au cours de sa vie. Face à cette grande proportion, les dermatologues européens organisent chaque année une campagne de sensibilisation, Euromelanoma. Par celle-ci, ils démontrent les dangers d'un cancer de la peau et l'importance de les détecter au plus vite.

Chaque mois, il est conseillé d'observer toutes les parties de son corps (de la tête au pied y compris le cuir chevelu, derrière les oreilles, les aisselles, entre et en-dessous des seins, entre les doigts...) pour voir si des taches sont apparues ou si des grains de beauté ont changé de forme, de couleur... Une règle est à retenir pour suspecter un mélanome : celle de l'ABCDE. A comme asymétrie, B comme bords irréguliers, C comme couleurs différentes ou saignements ou suinte-

ments, D comme diamètre de plus de 6 mm et E comme évolution.

En cas de doute ou de suspicion, l'avis d'un dermatologue est toujours requis. Il pourra rassurer son patient ou lui demander de faire des examens supplémentaires.

Mais avant tout, la prudence reste de mise. Des expositions prolongées au soleil, aux heures où les rayons sont les plus puissants (de 11h à 16h) sont à bannir, ainsi que des séances de banc solaire. Les enfants doivent particulièrement se protéger en portant des vêtements ou, à défaut des crèmes à fort indice de protection (50 et plus). Pour les adultes, la vigilance est recommandée également en cas d'exposition : appliquer une protection solaire (d'indice 30 ou plus) toutes les deux heures.

La campagne de sensibilisation, menée par Euromelanoma, se tiendra la semaine du 6 mai. Durant celle-ci, de nombreux dermatologues proposeront des consultations gratuites. Il faut néanmoins s'inscrire avant le 26 avril.

//VT

>> Infos : www.euromelanoma.org



© REPORTERS

Aidants proches : un statut juridique en vue

Les aidants proches accompagnent des personnes en situation de dépendance dans la vie de tous les jours. Une implication exigeante qui, aujourd'hui, n'est pas reconnue juridiquement en Belgique. Un premier pas vers un statut a été posé pour y parvenir.

Qui sont-ils? Un parent, un enfant, un conjoint... qui se dévoue corps et âme à leur proche malade ou handicapé. On estime à 4% de la population belge les personnes en situation de grande dépendance. Il y aurait donc au moins autant d'accompagnants. Aujourd'hui, aucune reconnaissance juridique établie ne les définit. Mais un premier pas a été franchi à la fin du mois de mars dernier. Le Conseil des Ministres a adopté l'avant-projet de loi reconnaissant le statut juridique de l'aidant proche.

Le texte, présenté par Philippe Courard, Secrétaire d'Etat chargé de la personne handicapée, définit l'aidant proche comme "la personne qui apporte une aide et un soutien continu et régulier à la personne aidée". Parmi d'autres critères, l'aidant doit être majeur, être un proche parent ou avoir développé une relation de confiance et de proximité avec la personne ai-

dée. Le soutien doit être exercé gratuitement et en collaboration avec un intervenant professionnel. Enfin, l'investissement doit représenter au moins vingt heures par semaine et avoir des répercussions sur la situation familiale ou professionnelle.

Gare aux emplâtres sur jambe de bois

En cas d'entorse de la cheville, la crainte d'une fracture ne doit pas pousser le soignant - ni le patient! - à se ruier sur une radiographie. De même, pour réduire les coûts de soins de santé mais aussi pour hâter le rétablissement, mieux vaut réserver les attelles en plâtre ou en résine aux cas les plus sévères. Tel est le sens d'un récent appel du KCE.



© Philippe Turani / BELPRESS

Un pied qui dérape sur un trottoir bosselé. Une jambe qui part en vrille dans une pelouse irrégulière. Et crac! C'est l'entorse de la cheville. Déjà, la douleur monte et la victime anticipe son futur chemin de croix : visite chez le médecin, radiographie, immobilisation forcée, revalidation... Un parcours immuable? Eh bien non. Le Centre fédéral d'expertise des Soins de santé (KCE) vient d'éditer un petit guide de pratique clinique, destiné à aider les praticiens de santé dans leur diagnostic et leur traitement. Le grand public est directement concerné : le KCE regrette, en effet, que les victimes d'une entorse réclament trop rapidement au médecin de passer une radio, notamment - il est vrai - sous la pression des compagnies d'assurance.

Que dit, plus concrètement, le KCE, entouré pour l'occasion de médecins, kinés, orthopédistes, podologues, bandagistes? Primo, que la radiographie d'une cheville après entorse n'est nécessaire qu'en cas de résultat suspect dans le cadre de l'examen clinique. En fait, la sévérité d'une entorse de la cheville n'est évaluable avec certitude qu'après trois à quatre jours. Si les symptômes initiaux persistent, alors seulement une radio peut s'imposer, mais une échographie peut utilement la remplacer. Secundo : aucune étude scientifique de bonne qualité n'a démontré à ce jour, estime le KCE, l'utilité de la prise en charge "classique", c'est-à-dire repos, glace, compression et élévation de la cheville. A ce type de traitement, il vaut mieux préférer une mise en repos de la cheville avec évitement d'appui pendant trois jours. Après ce délai, une rééducation précoce peut déjà débuter. Tertio, pour les entorses non sévères, mieux vaut préférer les contentions non rigides (tape, chevillière) ou semi-rigides (orthèse) aux attelles rigides.

Enfin, pour soulager la douleur, le KCE préfère nettement l'anti-inflammatoire local ou le paracétamol aux ultrasons, au laser, aux bandes élastiques non adhésives ou à la thérapie manuelle.

//PhL



© Michel Hoent / BELPRESS

mandeuse d'emploi. C'est en cela, essentiellement, qu'un statut particulier peut être une solution. Il permettrait aux personnes concernées de prétendre à des congés spéciaux ou à une indemnisation financière qui rendra plus confortable l'accompagnement de leur proche.

Cette première étape devrait donc le réjouir... avec mesure. Car deux difficultés peuvent déjà être anticipées. Le coût, tout d'abord. Nul ne sait prédire d'où viendra l'argent qui permettra de financer les mesures précitées. Le temps, ensuite, puisque l'avant-projet de loi doit encore être soumis à divers organes consultatifs, aux partenaires sociaux, à la Conférence interministérielle et au Conseil d'Etat. Ensuite, seulement, le processus parlementaire commencera.

//MaC

Aide humanitaire

Plus de trois ans après le séisme qui a secoué Haïti, la Perle des Antilles ne s'est toujours pas relevée. Pourtant, au vu de l'aide humanitaire et des fonds qui lui étaient destinés, on aurait pu gager une reconstruction rapide.

"A ba ONG, voles!" (en français, "A bas les ONG, voleuses!") Les graffitis en créole sur les murs de la capitale, Port-au-Prince, en disent long. Depuis longtemps, Haïti se présente comme une destination privilégiée pour l'action humanitaire. Avec le séisme du 12 janvier 2010, des milliers d'organisations non gouvernementales (ONG) venues du monde entier, ainsi que les Nations Unies (via la Minsutah, mission pour la stabilisation en Haïti ou le Pnud, programme pour le développement)... ont renforcé leur présence sur l'île. La mobilisation internationale s'était aussi déployée au niveau financier : les promesses de dons avaient afflué de toutes parts. Des milliards de dollars devaient aider celle qu'on appelait "la Perle des Antilles".

République de l'urgence

A l'heure d'aujourd'hui, le Palais national sur la Place du Champ de Mars de Port-au-Prince ressemble toujours à un château de cartes effondré. Il témoigne de la lente reconstruction. A quelques pas de là, des tentes et des bâches continuent d'accueillir tant bien que mal, les milliers de rescapés du séisme. Et parmi ce désastre, des ONG étrangères grouillent. Certaines ont déserté depuis que "l'urgence" n'est plus de mise. Mais combien sont-elles encore présentes sur le territoire? Impossible de les dénombrer. Malgré une loi haïtienne qui les oblige à se déclarer, seules quelques-unes d'entre elles obtiennent. "La définition d'humanitaire est déjà très large, explique Frédéric Thomas, chercheur au Centre tricontinental (CETRI-LLN) et auteur de *L'échec humanitaire. Le cas haïtien* (1). Cela vise autant les associations de 2-3 personnes que les très grosses organisations bien connues, comme *Médecins du Monde*, *Médecins sans frontières...* ou les entités liées aux Nations Unies. Le séisme a



Haïti sous perfusion à vie?

ouvert la porte à une vague d'organismes inconnus, comme des groupements religieux nord-américains qui, sous le couvert d'aide humanitaire, sont venus faire de l'évangélisation."

L'humanitaire, un superman?

"Haïti n'a pas attendu le séisme pour voir une avalanche humanitaire se répandre sur ses terres, souligne une coopérante médicale en Haïti. Dans tous les Etats qui n'ont pas de gouvernement réel pouvant assumer la protection de ses civils, les entités internationales sont présentes, par exemple, pour proposer une aide sociale..." Les Occidentaux ont toujours perçu cet Etat antillais, comme faible et corrompu. Il est vrai que son histoire politique a connu pas mal de remous et que les dictateurs se sont succédés, plongeant le peuple dans la misère. "Le Nord voit le Sud comme le pauvre, le paysan, avec un gouvernement corrompu et incapable. Plutôt que de remettre en cause ses préjugés, l'aide d'urgence les prolonge ou en use (...) comme un instrument de légitimité", ajoute Frédéric Thomas qui qualifie cette situation avec un terme un peu fort de "néocolonialisme". "Pourtant, la plupart des humanitaires viennent

avec de bonnes intentions, celles de vouloir aider l'autre. Mais il y a cette conception dans l'aide d'urgence que le pays a besoin d'experts venus d'ailleurs."

Manque de coordination

Sur place, la société civile haïtienne représente une force non négligeable. Au lendemain de la catastrophe, les premiers acteurs de l'aide post-séisme étaient les Haïtiens eux-mêmes. Certaines ONG internationales (comme Solidarité Mondiale, ONG du Mouvement ouvrier chrétien - voir article ci-dessous) s'efforcent de s'appuyer sur cette base pour mener à bien leurs actions. Des partenariats se créent avec des écoles, des médecins... locaux. Tandis que d'autres organismes internationaux débarquent avec leurs objectifs précis et un programme "clé sur porte", sans se préoccuper de ce qui existe déjà sur place. Une Haïtienne confiait : "On se retrouve alors avec des maisons reconstruites dans des zones arides, loin de toute grosse ville pourvoyeuse d'emploi... où personne ne veut aller vivre." Pourtant, des réunions de coordination sont organisées. Appelées "clusters", elles visent

à rassembler toutes les forces pour coordonner l'aide dans différents domaines, comme le ramassage des débris, le logement, l'alimentation... Certains déplorent que ces réunions se fassent "entre blancs" et en anglais (et non en français, encore moins en créole, la langue nationale) et indirectement, excluent les plus concernés. "Notre partenaire local, la Confédération des travailleurs haïtiens s'y est vu refuser l'accès, alors qu'il représente énormément de travailleurs haïtiens", témoigne Ellen Verryt, responsable Amérique latine pour Solidarité Mondiale.

A qui profite l'aide?

Après le séisme, des avions venus des Etats-Unis, du Canada, d'Israël, d'Europe se sont posés sur le sol haïtien. Ils sont déchargés alors des milliers de bouteilles d'eau, des kilos de riz, des tentes, des bâches... provenant d'entreprises étrangères. Charité bien ordonnée commence par soi-même : la catastrophe aurait profité à nombreuses économies étrangères. Ce que déplore Frédéric Thomas : "La reconstruction est un marché pour certains, où chaque pays essaie de positionner ses propres entreprises. Le postulat de l'absence de capacité et de fiabilité des entreprises haïtiennes fait l'affaire des bailleurs." Et de se demander comment un pays fragilisé peut se relever dans un tel déséquilibre économique? Qualifié de "perfusion humanitaire", ce phénomène de dépendance entraîne le pays dans un cercle vicieux : les producteurs locaux ne peuvent plus vivre de leurs activités et sombrent dans la pauvreté.

Autre déséquilibre qu'amène l'aide humanitaire : la fuite des cerveaux. Les organismes internationaux engagent des Haïtiens qualifiés à des salaires très élevés, les détournant ainsi de postes à pourvoir dans des institutions haïtiennes cruciales au bon fonctionnement de la société. "Pour les associations haïtiennes que nous soutenons, ce phénomène est préoccupant, s'inquiète Ellen Verryt. Elles cherchent depuis des mois et en vain, un bon comptable. Impossible à trouver car les candidats potentiels veu-

lent travailler dans des organismes étrangers qui engagent à des salaires bien plus élevés. Pourtant, une fois parties, ces structures internationales sans ancrage pérenne dans le pays laissent un vide, notamment, en matière d'emplois."

Tirer des leçons pour le futur

"L'aide d'urgence, c'est un sparadrap sur une plaie béante, affirme une coopérante qui a participé à cette aide d'urgence après le séisme. Ce ne sont pas les secousses sismiques qui ont mis à terre le pays. La crise d'urgence est chronique là-bas. L'aide humanitaire ne va pas sortir le pays de cette situation. Ce n'est d'ailleurs pas son rôle!" Un Etat haïtien plus fort et une organisation de la société civile permettraient à ce pays de se relever. Il est peut-être temps d'impliquer plus les Haïtiens dans la reconstruction de leur pays, de les mobiliser pour qu'ils fassent pression sur leur gouvernement, leurs politiciens. Marie-Carmel Fils Aimé, de l'Institut culturel Karl Lévesque (Haïti) confiait : "Occupez-vous de contrôler et changer les politiques de vos Etats (...), qui nous appauvrissent et nous enfoncent dans la dépendance ; nous nous occupons de notre Etat, qu'il faut transformer de fond en comble. Ne vous substituez pas à nous. Ne nous 'sauvez' pas. Mais travaillons de concert à nous appuyer et nous renforcer, pour faire de l'aide internationale une politique cohérente et efficace de soutien et de solidarité." (1)

Au lendemain de la catastrophe, les premiers acteurs de l'aide post-séisme étaient les Haïtiens eux-mêmes.

"Il ne faut pas être défaitiste : les dons ont servi, poursuit Frédéric Thomas. Tout ne se réduit pas à l'aide d'urgence. Toutes les ONG ne sont pas à mettre dans le même sac. Certaines sont présentes dans le pays et travaillent sur le long terme, main dans la main avec la société haïtienne." Plus de 80% des débris ont, par exemple, été déblayés grâce au travail conjoint d'ONG, du gouvernement haïtien et des Haïtiens eux-mêmes, générant ainsi du travail pour la population locale.

Frédéric Thomas en appelle à une réflexion sur "cet échec de l'humanitaire" : "Haïti n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Les interventions d'urgence en Asie à la suite du tsunami ou en Amérique centrale après l'ouragan Mitch ont montré les mêmes défaillances et pourtant, aucune conclusion n'a été tirée. Il faut repenser l'humanitaire. Il fait peut-être partie d'une solution mais n'est pas LA solution unique."

// VIRGINIE TIBERGHIE

(1) Frédéric Thomas, *L'échec humanitaire. Le cas haïtien*. Ed. Couleur livres, 2013, 80 p., 9 EUR.

Main dans la main avec les Haïtiens

Solidarité Mondiale, l'ONG du Mouvement ouvrier chrétien (MOC) soutient depuis de nombreuses années, quatre organisations haïtiennes : le Mouvement socio-culturel des travailleurs haïtiens (MOSCTHA) ; la Confédération des travailleurs haïtiens (CTH) ; la Jeunesse ouvrière chrétienne d'Haïti (JOC) ; le Centre de promotion des femmes ouvrières (CPFO). Avec elles, elle établit des projets à long terme pour remédier au manque de travail décent, au mauvais fonctionnement de l'état de droit et à l'accès médiocre et bancal à la sécurité sociale. Il serait impensable pour Solidarité Mondiale de ne pas considérer les forces locales. "Ces collaborations nous distinguent d'autres ONG présentes dans ce pays, explique Ellen Verryt, responsable Amérique latine pour Solidarité Mondiale. Nous ne faisons pas le travail à la place des Haïtiens. Nous n'avons pas de bureaux, ni d'équipe belge sur place. C'est un partenariat. Ce sont les Haï-

tiens eux-mêmes qui prennent leurs projets à bras-le-cors."

La force de ces partenariats Nord-Sud se situe aussi dans leur ancrage historique (pour certains, depuis plus de 30 ans!) et dans l'implication du voisin insulaire, la République dominicaine. "Une confiance règne entre les syndicats dominicain et haïtien. Cela facilite donc la tenue des actions de développement", continue Ellen Verryt.

Lorsque la terre a tremblé, Solidarité Mondiale était aux côtés de ses partenaires pour aider dans l'urgence. "Comme nous avions des relais haïtiens et dominicains durables et fiables sur place, nous avons pu établir avec eux un plan d'action efficace, ajoute la responsable du programme Amérique latine. Les dons récoltés en Belgique et en République dominicaine leur ont été confiés. Mais l'aide d'urgence est vraiment une infime partie de notre travail. Nous nous atte-

lons plutôt à reconstruire la société, au niveau de ses mouvements sociaux."

L'ONG du MOC promet, renforce et met en valeur toutes les forces haïtiennes existantes. "C'est sur elles qu'il faut s'appuyer pour que nos collaborations soient une réussite. Et pour l'instant, c'est le cas !", se réjouit Ellen Verryt. La société haïtienne a les capacités de se prendre en main mais n'en a pas encore eu l'occasion. Avec nos partenaires, nous développons leur aptitude au plaidoyer. Nous les encourageons à créer des liens avec les autres structures locales et gouvernementales. Car, même si le gouvernement haïtien est encore faible et est mauvais gestionnaire, des choses existent. Il faut donc les inclure dans nos réflexions et dans notre travail."

>> Infos : 02/246.38.81 - www.solmond.be



Immigration

Vies de femmes au Petit-Château

Un livre de photographies est consacré à la vie des femmes au Petit-Château. Sur les images, les visages et les atmosphères du centre d'accueil pour réfugiés. Dans les textes, les femmes se livrent sur les raisons qu'elles ont d'espérer vivre dignement, loin des contraintes religieuses, culturelles, étatiques et des conséquences désastreuses que celles-ci occasionnent.



les hommes, majoritaires au Petit-Château?

Pour y répondre, Julie Weyne, animatrice socio-culturelle, a confié un appareil photo aux résidentes. Au fil des ateliers, elles se racontent, s'appuyant sur les images produites. Leurs mots sont recueillis par Julie Vanstallen, journaliste freelance, et introduisent les chapitres du livre. Chacune fait allusion à son ancienne vie, à ce qui l'a poussée à la quitter et à ce qu'elle espère de la vie à venir. Enfin, Lisa Van Damme,

photographe professionnelle, a été la première photographe à résider au Petit-Château. Son reportage est juste : elle approche les sujets avec finesse, elle fixe des images délicates et intimes. On la croirait invisible tellement les scènes sont naturelles.

Au fil des pages, le lecteur mesurera la vulnérabilité de ces femmes qui ont tout quitté. Il devinera qu'elles ont dû fuir pour des raisons qui touchent à leur statut de femme. Il réalisera, surtout, que le quotidien au centre, loin d'être la vie de château, n'entame pas leurs rêves intacts d'une vie meilleure.

// MATTHIEU CORNÉLIS



>> Transit 51, Vies de femmes au Petit-Château • Lisa Van Damme, Julie Vanstallen, Julie Weyne • Éditions Lannoo/Racine • 2013 • 192 p. • 24.99 EUR

Jamila, badge n° 51190, 22 ans, a fui deux fois. D'abord, l'Éthiopie et les troubles qui ont secoué le pays en 2000. Ensuite, le Soudan et un beau-père violent. Pour sauver son honneur, celui-ci était décidé à la faire avorter clandestinement car elle portait un enfant hors-mariage.

Marua (51739), 8 ans, afghane. Arrivée avec son frère en Bulgarie, elle est arrêtée et les autorités l'emmènent dans un centre d'accueil pour enfants. Nonante jours plus tard, la Croix-Rouge les amène en Belgique auprès de leurs parents. Elle dessine parfois des souvenirs de son pays. "Là, dit-elle, ce sont des bombes attachées aux personnes".

Evgenia (51790), 48 ans, ouzbèke. En 2008, son ex-mari, ne supportant pas leur rupture, la menace de s'en prendre à sa famille. Elle refuse de lui revenir. Peu de temps après, sa maman disparaît. Elle s'enfuit alors, convaincue de la culpabilité de son ex-compagnon.

Trois histoires révélées dans le livre d'images Transit 51. "Transit" évoque l'instant dans lequel les femmes se trouvent : en attente, entre deux vies. "51" rappelle le chiffre inscrit sur leur badge comme pour rappeler les 51.000 demandeurs d'asile les ayant précédées au Petit-Château.

C'est précisément pour dépasser les statistiques auxquelles est souvent réduit le débat sur l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique que le projet est né. Objectif : montrer à un large public la réalité quotidienne des femmes résidant dans le plus grand et le plus ancien centre d'accueil du pays. Que signifie pour elles "être femme" dans la structure ? Parviennent-elles à être elles-mêmes ? Comment gèrent-elles leur vie parmi

Reconnaître les violences faites aux femmes

Mutilations génitales féminines, viols, mariages forcés, interdiction de fréquenter l'école... Il y a des régions dans le monde où il est souhaitable de ne pas être une femme. Il y a des raisons, aussi, qui justifient leur fuite. Celles-ci sont-elles prises en compte lors d'une demande d'asile ?

Des milliers de femmes dans le monde sont violentées et sujettes à des inégalités qui constituent de vraies persécutions. Certaines d'entre elles font le choix de disparaître pour resurgir des milliers de kilomètres plus loin et tenter de se mettre à l'abri. Par exemple, en Belgique.

En 2011, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) (1) a traité 2.090 demandes d'asile motivées par des raisons liées au genre. Celles-ci s'appuient sur l'identité sexuelle de l'individu et sur les difficultés spécifiques qui peuvent en découler. Par exemple, et par ordre d'importance dans les chiffres, l'orientation sexuelle, les mariages forcés, les mutilations génitales féminines et les violences sexuelles. Des chiffres inquiétants puisqu'ils ont

presque quadruplé en quatre ans. Le CGRA réagit : en 2012, un tiers des interprètes avec qui travaille le commissariat ont été formés pour mieux déceler et comprendre la problématique du genre présente dans les auditions de demandeurs d'asile.

Sur le terrain

Ces violences faites aux femmes sont-elles prises en compte dans leurs procédures d'asile ? Selon Céline Verbrouck, la réponse est très clairement "non". Avocate et présidente de la commission Etrangers de la Ligue des droits de l'Homme, elle pointe de graves lacunes dans le système belge. "La détection des problèmes de genre appartient aux autorités et doit être réalisée à deux reprises. D'abord, à l'arrivée de la personne en Belgique. Ensuite, lors de

l'examen de sa demande d'asile par le CGRA. Or, la prise en compte réelle des problèmes de genre va dépendre de la chance qu'a la demandeuse d'asile de tomber sur un intervenant capable de les déceler".

Elle pointe un autre dysfonctionnement : le "saucissonnage" de la procédure. Il ne permet pas d'aborder la demande d'asile dans son entièreté. "Les informations telles que l'état de santé, la situation géopolitique du pays d'origine, les discriminations endurées... sont observées séparément. Si ces éléments étaient rassemblés, on décèlerait plus facilement que la personne est sujette à de réelles formes de persécution."

Céline Verbrouck fustige aussi le manque de rigueur, voire le refus sys-

Appel à témoins

Etude sur le traitement d'un cancer de la prostate

Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) cherche à rencontrer des hommes atteints d'un cancer localisé de la prostate pour une étude scientifique. Son intention : mieux comprendre ce qui se passe quand on fait face à ce diagnostic et lorsqu'on doit choisir un traitement.

Plusieurs prises en charge sont envisageables, y compris la possibilité de postposer le traitement et de surveiller de manière active l'évolution du cancer. Mais prendre une telle décision n'est pas une chose facile. C'est pourquoi, le KCE (1) organise actuellement des interviews de patients (menées par une firme spécialisée extérieure au KCE : Ipsos-Synovate).

Objectifs de l'étude : mieux connaître le processus de choix concernant le traitement du cancer localisé de la

prostate. Ainsi, les interviews se concentreront sur les raisons qui ont poussé le patient vers un certain type de traitement ou vers la surveillance active.

Qui peut participer ? Tout homme chez qui on a diagnostiqué un cancer localisé de la prostate, qui a fait un choix de traitement ou de surveillance active... si possible durant les trois derniers mois et qui peut s'exprimer suffisamment en français (ou en néerlandais).

L'interview se déroule à l'endroit et au moment choisi par le témoin. Une indemnité de 25 euros est prévue pour l'interview. L'anonymat est garanti.

>> Plus d'infos auprès du docteur Pascale Jonckheer par e-mail : pascale.jonckheer@kce.fgov.be ou par tél. : 02/287.33.27.

(1) Le rôle du KCE, au travers de ses analyses et études scientifiques, est de conseiller les pouvoirs publics en matière de soins de santé. Il offre également une aide aux prestataires de soins en développant des recommandations de bonne pratique et en adaptant celles-ci en fonction des constantes évolutions scientifiques. Voir www.kce.fgov.be

METTEZ-VOUS À LA PLACE D'UN PARENT QUI TRAVAILLE ET VOUS VERREZ QUE C'EST ESSENTIEL !



À LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE, BÉNÉFICIEZ D'UNE GARDE D'ENFANTS MALADES 10 JOURS PAR AN GRATUITEMENT.

Infos : 0800 10 9 8 7
www.mc.be/garde-enfant-malade



Un solidarité, c'est bon pour la santé

tématique de la prise en compte de la dimension du genre pour certaines catégories de femmes comme c'était le cas, dit-elle, pour les femmes afghanes. Pourquoi ? "Il y a une peur bleue d'un appel d'air et de devoir reconnaître trop de réfugiées. On ne va tout de même pas leur donner des trucs qui leur permettraient d'obtenir la protection de la Belgique ! Au sein de la Ligue des droits de l'Homme, nous plaçons pour un examen rigoureux, global et d'office par toutes les instances dans les limites de leurs compétences."

Oublier, écarter, nier les violences subies par les femmes lors de leur demande d'asile... N'est-ce pas les condamner d'être femme une seconde fois ? Les services d'accueil semblent être conscientisés sur la nécessité de les déceler mais la mise en œuvre ne semble pas évidente.

// MaC

(1) www.cgra.be

Oser poser des questions financières

Au cours d'une vie, il arrive de devoir faire face à une hospitalisation, voire à plusieurs. Le premier stress pour le patient, dans ces circonstances, a trait à sa santé. Il y a lieu cependant de tenir à l'œil d'autres aspects plus administratifs. S'informer à l'avance permettra de poser des choix réfléchis.



Certes, le risque d'être admis à l'hôpital n'est pas identique pour tous. Ceux dont l'état de santé général n'est pas au beau fixe, verront cette probabilité augmenter. Mais tous, nous risquons d'y être confrontés. *"En fin de vie, la probabilité d'être admis à l'hôpital, quel que soit le type d'hospitalisation, approche les 50%, soit une 'chance' sur deux"*, indique Solimut, la société mutualiste qui gère, entre autres, l'Hospi Solidaire de la MC.

Un stress naturel

La première préoccupation du futur "hospitalisé" est bien entendu sa santé. Comprendre le diagnostic posé par les médecins et les interventions médicales proposées, se familiariser avec l'environnement hospitalier (les heures de visites, les visages du personnel infirmier...) etc, sont autant de tracas bien légitimes de la personne qui entre à l'hôpital. Les aspects "administratifs" passent souvent au second plan. Pourtant,

lors d'une admission, il sera nécessaire de poser un choix éclairé quant aux conditions financières de son séjour. Et ceci n'est pas sans effet sur la facture à venir. Depuis 2004, les hôpitaux belges sont tenus de faire signer aux patients une déclaration d'admission pour partie standardisée. Elle comprend des informations financières sur les suppléments de chambre, les suppléments d'honoraires, l'acompte et le montant de l'intervention personnelle du patient dans les frais de séjour (lire ci-dessous). Parfois transmise à l'avance au patient qui devra entrer à l'hôpital, elle est présentée le plus souvent au guichet d'accueil. Pas toujours idéal comme conditions pour s'engager dans la réflexion.

Lire et comprendre avant de signer

"J'ai été un peu prise de court lors de l'hospitalisation. Je n'ai pas posé de questions. Je me préparais mentalement à mon hospitalisation et au traitement", explique une participante à l'enquête menée par la MC et ses partenaires Altéo et Ziekenzorg (mouvements sociaux de personnes malades, valides et handicapées), à l'occasion du 18 avril : journée des droits du patient (1). Parmi ces droits, figure celui d'avoir été clairement informé sur les caractéristiques de l'intervention envisagée, y compris sur les répercussions financières. Ce droit vise à permettre au patient de consentir de manière éclairée. Les conditions au guichet ne sont pas toujours adéquates pour lire attentivement les documents prévus à cet effet, recevoir des explications et prendre le temps de la réflexion. *"Il y avait beaucoup de bruit, raconte une autre patiente. Je n'entendais pas bien. Il y avait sept ou huit personnes qui attendaient derrière moi. Je n'avais pas la tête à ça. Du coup, j'ai signé sans lire."*

De l'enquête menée par la MC et ses partenaires, il ressort également un certain paradoxe. Les répondants – tous récemment hospitalisés – se disent satisfaits des informations reçues et de la clarté des explications. Mais à y regarder de plus près, ils témoignent, dans le même temps, de ne pas avoir entièrement compris les conséquences financières de leur choix. Ainsi, les pourcentages de suppléments d'honoraires notamment se montrent peu parlants pour les patients. *"J'ai effectivement signé le document indiquant que des suppléments d'honoraires de 200% pouvaient être réclamés. Mais bon, 200% de quoi ?"*, s'interroge un participant à l'enquête. Souvent, les patients semblent partir du principe que, de toute façon, leur assurance hospitalisation prendra en charge le tout (même si ce n'est pas nécessairement le cas) (2). Une fois que la facture arrive, c'est la surprise qui domine.

Le coût, un tabou ?

Les données récoltées relèvent par ailleurs que le coût de l'intervention

ou du traitement est très peu abordé dans les entretiens avec le médecin. Ce dernier, ne pourrait-il pas engager la discussion sur l'aspect financier, et aborder le sujet de la déclaration d'admission pour que le patient soit préparé lorsque l'hôpital lui présente le formulaire ? Les résultats de l'enquête engagent les médecins à amorcer la discussion, assurant ainsi une sorte de passerelle entre les aspects médicaux et les aspects administratifs qui relèvent de l'hôpital.

Finalement, la majorité des patients interrogés (75%) se montrent partisans d'une estimation du coût (3). Mais attention, la déclaration d'admission, si elle donne un aperçu des principaux frais, *"ne peut être considérée comme une estimation des coûts,"*

un devis ou une facture qui reprendrait au centime près le montant prévisible du séjour hospitalier", rappelle Service public fédéral Santé publique.

De plus en plus, les patients adoptent une attitude curieuse, voire savante vis-à-vis des traitements et interventions médicales, dont ils discutent véritablement avant une hospitalisation. Les aspects administratifs, et particulièrement financiers, restent par contre très souvent tabous ou nébuleux à leurs yeux. S'informer sur les choix qui seront à poser en la matière est pourtant gage d'un véritable "consentement éclairé".

//CATHERINE DALOZE

>> Lire aussi l'éditorial page 12.

(1) Résultats de l'enquête sur www.mc.be/vosdroits

(2) Plus d'infos sur les assurances hospitalisation de la MC, www.mc.be/hospitalisation

(3) Une application sur www.mc.be/selfservice permet de simuler les frais d'un séjour hospitalier.

La déclaration d'admission en quelques mots

À chaque hospitalisation, l'hôpital fait signer au patient une déclaration d'admission. Ce document reprend les conditions financières de l'hôpital et permet au patient de choisir les modalités de sa prise en charge.

Le choix principal à poser sur la déclaration d'admission est celui de la chambre (soit une chambre commune, soit une chambre à deux lits, soit une chambre individuelle). Celui-ci détermine si le médecin peut facturer ou non des suppléments d'honoraires.

• **En cas d'admission en chambre commune ou à deux lits**, aucun médecin ne peut demander de suppléments d'honoraires, dans le cas d'une hospitalisation classique (hospitalisation comprenant au moins une nuit).

• **En cas d'admission en chambre individuelle**, tout médecin peut facturer des suppléments d'honoraires. Le patient s'expose également au paiement d'autres suppléments pour la chambre. Si le choix du patient se porte sur une chambre individuelle mais qu'aucune chambre de ce type n'est libre et qu'il ne peut reporter son hospitalisation, il sera admis dans une chambre commune ou à deux lits au tarif normal de la chambre en question. Cela signifie qu'aucun supplément ne peut lui être facturé ni pour la chambre ni pour les honoraires du médecin. Par contre, dès que la situation de l'hôpital le permet, il sera transféré dans une chambre individuelle. Et des suppléments pourront dès lors lui être facturés.

Si le patient doit être admis dans une chambre individuelle pour des raisons médicales, aucun supplément d'honoraires ou de chambre ne peut lui être facturé. Cependant, seul le médecin responsable de l'admission à l'hôpital peut déterminer, au moment de l'admission ou au cours de du séjour, si l'état de santé du patient justifie un séjour dans une chambre individuelle. Une attestation du médecin traitant ne suffit pas.

• **En cas d'hospitalisation de jour**, un médecin non conventionné peut, en revanche, facturer des suppléments d'honoraires, même en chambre commune ou à deux lits. Il s'agit ici pour le patient de choisir sur la déclaration d'admission, une prise en charge au tarif de l'accord médico-mutualiste (1). En posant ce choix, le patient ne payera pas de suppléments d'honoraires.

La déclaration d'admission est établie en deux exemplaires (l'un est remis au patient). Des cases à cocher permettent d'indiquer le type de chambre souhaité et si le patient désire une prise en charge au tarif de l'accord médico-mutualiste ou pas. Des explications doivent aussi être jointes à la déclaration, ainsi qu'un tarif des produits et services courants (ex : téléphone, coiffeur, repas supplémentaires). La déclaration d'admission doit en principe toujours être signée par le patient, sauf lorsque celui-ci en est empêché par son statut légal (ex : minorité prolongée) ou par une incapacité de fait (ex : le patient a été admis en urgence dans un état comateux). Dans ce cas, un représentant légal devra la signer à sa place.

Admission d'un enfant : si un enfant est admis à l'hôpital et que son parent souhaite rester à ses côtés en tant que parent accompagnant, une déclaration d'admission spécifique lui sera présentée. Il peut ainsi choisir que l'enfant soit pris en charge au tarif de l'accord médico-mutualiste (autrement dit sans suppléments d'honoraires, ni de chambre) ou admis en chambre individuelle (des suppléments d'honoraires pourront alors être réclamés, mais pas de suppléments de chambre). Des frais d'hébergement pourront en revanche toujours être facturés pour le parent (pour les repas...).

Un conseil prévaut : lire toujours attentivement le document d'admission avant de le signer, notes en bas de page y compris, sans se contenter d'entériner les cases parfois pré-cochées.

(1) Accord conclu entre des prestataires de soins, des mutualités et des pouvoirs publics concernant les tarifs à appliquer en soins de santé. Les médecins conventionnés acceptent et appliquent les tarifs officiels.

Conseils

- Lire attentivement la déclaration d'admission avant de la signer et poser des questions si des éléments ne sont pas clairs.
- Veiller à ne pas égarer son exemplaire: il pourra s'avérer utile si des questions apparaissent concernant la facture.
- Ne pas marquer d'accord les yeux fermés sur une déclaration d'admission pré-remplie par l'hôpital.
- Opter pour une chambre commune ou à deux lits si on ne souhaite pas payer de suppléments d'honoraires en cas d'hospitalisation classique (au moins une nuit). Le patient reste totalement libre du choix du médecin quelle que soit la chambre choisie.
- Ne pas hésiter à demander à l'hôpital de transmettre la déclaration d'admission avec les documents annexes avant l'hospitalisation afin de pouvoir les parcourir à tête reposée.
- Ne pas hésiter à s'informer auprès de son médecin ou de l'hôpital avant toute hospitalisation prévue afin de connaître le coût total de la prise en charge.

>> Des questions sur vos droits en tant que patient ? Besoin d'être soutenu dans la défense de vos intérêts ? N'hésitez pas à vous adresser à votre conseiller mutualiste ou surfez sur www.mc.be/vosdroits

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
- Effectuez votre virement sur le compte
Code IBAN : BE77 0000 0790 0042
Code BIC ou SWIFT : BPOT BE B1.
au nom des Editions Mutuellistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
- Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée. de Haecht 579 BP40

- 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél: 02/246.46.27.

Dates ultimes de rentrée des annonces : le vendredi 3/05 pour l'édition du 16/05 ; le mardi 21/05 pour l'édition du 6/06.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Auto

Retraitée vend une Citroën C3, 63.000km, batterie neuve, pneus neufs + pneus hiver, sièges en cuir gris clair, bon contrôle technique, 3.400 EUR. 0477-24.65.38. (A48841)

Av: scooter médical électr. récent, "Elite RS", ach.: 4.500 EUR, vend: 950 EUR, vélo appart. "Kettler Sirius", ach.: 1.299 EUR, vend: 750 EUR. 086-21.82.29 Durbuy. (A48860)

Av: 4 jantes Citroën Berlingot avec pneus été part. usés, Michelin 205/65 R 15 X Green, usure restante 4mm. 0471-65.93.99. (A48833)

Camping

Var, Côte d'Azur, caravane résid., 2ch., coin douche, cuis., camping avec pisc., plaine jeux enfts., sem., qz., mois. 0485-27.09.39. (A48718)

C. d'Azur, Roquebrune s'Argens, mobilhome 6p., terrasse, tt. conf., camp. 4*, pisc., animation, libre jusque octobre. 0472-95.01.48 - 086-43.38.45. (A48771)

Divers

Av: cse. décès, lit médical avec matelas, 1.500 EUR prix demandé, 1 matelas anti-escarres, 100 EUR. 0478-97.62.49. (A48861)

Av: piano droit, noir laqué, Samick, 1.250 EUR, salon cuir 3+1+1, bordeaux, à rafraîchir, prix symbolique, rég. Ath. 068-28.19.04 ap. 19h. (A48782)

Av: 1 porte-vélos pr voiture avec coffre 25E, 1 store d'eau Velux, 60cm, dbl. empl., 15E, 3 clenches blanches "Hoppe" pr. fenêtre, 10E pr. les 3. 010-61.31.60. (A48862)

AV: douche complète (90x90) avec siège, très peu servi, prix interr. 061-58.70.29. (A48805)

Je crée de jolies pouspées de chiffon, venez découvrir un monde enchanté pour petits et grands, mon blog: <http://scarboroughfair.centerblog.net> (D48812)

Musée recherche uniformes et objets divers des guerres 14-18 et 39-45, aidez-nous à transmettre la mémoire. 0475-97.31.14. (A48752)

Av: violon 3/4, marque "Stentor" avec archet et étui, coussin et épaulière, bon état, 145 EUR. 0497-32.54.01. (A48838)

Av: fauteuil pr. pers. handic. (66cm de large), appuie-tête, repose jamb., bande avant, plus, positif, 300E, berceau artisanal toile et bois, fuschia, poussette Baby-deal etc. 071-52.79.23. (A48795)

Av: Lattoflex sommier 90x200 électr. Lectomat, ét. neuf: 800 EUR + matelas Air S Balance 90x200, ét. neuf: 450 EUR. 02-779.42.64. (A48810)

Garnisseur en fauteuils, travail à l'ancienne, tissu, cane, rempaillage, Maison Didot à Mozet. 081-40.04.80. (A48487)

Emplois

Apprentissage du Néerlandais en immersion totale en famille et avec réciprocité ds l'autre famille, +/- 10 à 15 jours. 067-21.33.57, Ligue des Familles ou charlie.huygen@skynet.be (E48745)

Dame de compagnie 58a., cherche emploi, souriante et avec expérience, confiance totale, possédant voiture, rég. Montignies-le-Tilleul. 0486-55.14.22. (E48851)

Aide à la réalisation et la gestion des mémoires et travaux de fin d'études par prof. ens. sup. (M.A. de H.E.), (Bxl - Brab. wallon). 010-43.94.68. (E48817)

Vous aimez chanter, la chorale "Mezza Voce" vous invite à ses activités, chansons, gospels, musique sacrée, etc... répétitions à Bouge. 081-73.89.79 - 081-73.07.63. (E48704)

Immobilier

Westende, belle villa mod. meublée (1992), 1500m digue, 3ch., tb. eq., jard. clôt., park. privé, 170.000 EUR., libre de suite. jacquesmj@yahoo.fr - 0032-479.44.13.59. (A48774)

Bray-Dunes (France Côte d'opale), av. appart. vue impren. s/mer, 3 façades, 3ch., cuis. américaine eq., liv. 2sdb., wc, gar. priv. ferm., cave. 082-22.63.16 - 0497-60.23.38. (A48825)

Av: appart. 1er ét., 1ch., cuis.ég., sdb., liv. côté sud, 1 cave, 2 empl.voit. s/s, face mini golf, Résid. Pieter Bortier, 118 Duinkerkeleen. 0479-96.59.53. (A48855)

Location

Tournai, bel appart. neuf, rdc. 85m2, terr. privé, gar., cave, 2ch., cuis. équip., salle douche, 750 EUR, chges. non comp. 0497-47.61.28. (A48689)

Liège, à 20 min de la gare des Guillemins, loue parking pour auto, 55 EUR/mois, chges compr. + caution télécommande sur compte bancaire. 0494-04.41.65. (L48852)

7760 Celles/Pottes, 15km Tournai, mais. camp., sal. sam., cuis, sdb douche, 3ch, caves, buand, remises, gar, citerne, jard (13a), 550 EUR + caut. 2 mois. 069-22.64.59. (L48836)

Banoux, àl., chambre garnie, personnes valides de plus de 50a., pension complète, ambiance formidable assurée. 04-360.81.05. (L48797)

Péruwelz, centre ville, appart. neuf, tt.conf., pr. pers. âgées ou à mod. réd., 1ch., cuis.ég., sdb sécurisée, asc., park., parc, surveillance, pt. animal accepté, 650E/mois. 0473-32.28.88. (L48770)

Mobilier

A saisir, salon cuir noir, cse. décès, fonction relax divan et lit, état impecc., ach.: 1.600 EUR, vend: 700 EUR, prix à discuter. 068-44.84.06. (M48824)

Av: cse. décès, salon chêne, dressoir, buffet vitrine, 1 grde. table, 1 pte. table, 6 chaises, 2 fauteuils + divers, à convenir. 0495-36.89.19 Bruxelles. (M48843)

Av: meuble en pin ancien, sup. (150x20x140cm), vitrine 3 portes inf. (57x204x60cm) avec 4 tiroirs, 850 EUR, photos et infos/demande. 0471-65.93.99. (M48832)

Cse. déménagement, av. table monastère + 6 chaises tissu (surpiqués de petits clous) (2,20m x 0,95m), très belle qualité, état neuf. 0479-42.67.28 - 0476-22.30.78. (M48828)

Villégiature (Belgique)

Knokke-Heist, Laguna beach, studio 2p.: 25 EUR/nuit, studio 4p.: 35 à 40 EUR/(saison)nuit, près lac Heist, 700m. mer, 8 min. à pieds gare Duinbergen, pisc. int. 0476-78.91.48 (préf. soir). (A48846)

Coxyde, appt. 2 ch. 50m digue, près du centre, 2ch., sdb., wc, cuis. semi eq., liv., tv., 1è ét., asc., park. privé, sem.-qz.-mois. (condit. spéc. apd la 3ème sem). 084/32.12.43. (V48829)

Middelkerke, appt. face mer, 4p., 1ch., grd liv., cuis.ég., tt.conf., terr., 4è ét., faci. pk., àl. mai-juin, du 19/7 au 2/8 et 16 au 30/8, sem., quinz. 060-21.22.79 - 0473-42.48.27. (V48809)

Rochehaut/Semois, pet. maison coquette, confortable, 2ch., terr., jard., belle vue, 300 EUR/sem. 010-41.04.53 - 0478-46.66.00. (V48849)

Ard., Cugnon, bord Semois, chalet 3ch., 6 à 7p., jard., terr., f.o., juill.-août: 350 EUR/sem. 0477-49.79.19 - 02-770.57.03. (V48826)

Coxyde digue, 5è ét., 4p., 2ch., tv, cuis., liv. vue mer, chif. c., sdb, mai, juin, cc., 360 EUR/sem. 0479-41.54.43. (V48819)

La Panne centre, appt. vue mer avec terr. et gar., 2ch., 2 salles d'eau, hyper équip., l.v., tr. lum., vélos, àl. du vendr. au vendr. apd: 340E, pas d'animaux. 0494-81.21.47 ou 067-33.10.14. (V48749)

La Panne, digue, lmer, appt., tt.conf., 6p., 3è ét., asc., liv., tv num., cuis.ég. m.o., l.v., 3ch., sdb, wc sép., site: www.appartement-la-panne.be - 0496-16.07.89 - FC731749@skynet.be (V48842)

St-Hubert, gîte citadin àl., 4p, charges comprises, apd: 310 EUR/sem. www.couleursdardenne.be - 061-68.86.11 (V48733)

Ardenne, Gedinne, Vallée de la Houille, prox. forêt, calme, gîte 4-5p., w-e et sem. 061-58.70.29. (V48806)

Westende, digue, appt. rénové, 5p., 6è ét., sup. vue mer, liv., (divl.), tv., cuis., 1ch. (3 lits), asc., sdb., wc, gar., pas d'animaux. 0477-57.13.63. (V48807)

St-Idesbald, Coxyde, digue de mer, appart. neuf, 1er ét., 2ch., 4-6p., 2 salles d'eau, cuis. ég., 2 balcons (av/arr), asc., cave vélo, sem., qz. ou mois. 0473-49.26.38. (V48815)

Lacs l'Eau-d'Heure, gîte rur. de rêve, 3 épis, jusq. 9p., 3ch., 2sdb., cuis.s.ég., f.o., idéal rando, vél., sp. naut., équitation, pétanq/pl., Internet. 0477-79.67.71 - www.giteslelieu.be (V48374)

Westende, digue, appt., 3ch., 7p., conf., spac., sup. vue, w-e, sem., mois, poss. gar. 069-54.77.89. - 0470-65.42.90. (V48492)

Coxyde, St-Idesbald, dig. de mer et vue mer, appt. excel. 2ch., de 2p., 2 terr., jard., sal., tv, sdb, cuis.ég., sem. ou qz., 04-05-06-07-08-09, prix selon pér. 0475-29.94.5 - 0475-29.23.89. (V48793)

Westende-Bains, àl., studio sup. conf., à pers. soigneuses, max. 4p., sup. vue mer, 7è ét., asc., grde terr., spac., lumin., mignon. 04-379.40.67 - 0498-78.66.15. (V48794)

Lac de l'Eau d'Heure - Froidchapelle, gîte 3 épis, tt. conf., 2ch. sép., 4p., grand jard., terrasse et bbq. 0475-41.11.06 - lapierraille@gmail.com - www.lapierraille.be (V48837)

Ardennes/Semois, séjour à petit prix, ch. d'hôtes 80 EUR, 2p., 2 nuits, avec déj. ou loue gîte 2 à 8p. 061-41.40.17 - 0472-54.90.36. (V48367)

Coxyde sur la digue, appt. 2ch., cuis. ég., lav.-vaiss., sdb., living très lumineux, tt. conf., juillet, août. 081-46.02.71 - 0474-27.31.89. (V48599)

Middelkerke, face mer, 100m casino, 4ème ét., 2ch., max. 6p., tt. conf., phot./dem, sem. hors-sais: 250E, w-e: 125E, sem. juill.-août: 450E. 0495-27.60.85 - pc082876@scarlet.be (V48801)

Coxyde, St-Idesb., 100 m digue, appt. 2ch., tr. confortab., 6p., liv. exp. S/SO, sdb., wc sép., cuis. ég., tt.conf., 1è ét., asc., pk. 1 voit. privé, sem. qz. mois, p. animaux. 0496-52.19.03. (V48645)

Coxyde digue, appart. soign. et spac., calme, 2ch., panorama except. et tt. conf. 0471-53.28.99. (V48761)

Chimay, gîte à la ferme de 2 à 10p., sit. cadre exceptionnel, bois, étangs, jardins, très calme. 060-41.19.27 - 0498-36.92.26 - www.gitesdestenne.be (V48447)

Longfaye calme hameau Htes Fagnes, nb. prom., vélo, vtt, ski, anc. ferme, gîtes ruraux 3 épis, clairs spac. 1-2 ou 3ch. 080-33.97.19 - henri.fagnoule@skynet.be - <http://loggerskynetblogs.be> (V48493)

La Panne, àl., appt. s.digue, 2è ét., 6/8 p., 2ch., ent. rénov., tt. conf., tr. spacieux et lumineux, déco sympa, près du centre, poss. gar. 0479-32.75.55. (V48535)

Prox. Spa, châlet 6-7p., ent. de bois, pt. ruiss., pl. natur. liv., cuis.ég., wc sép., 3ch. dt 1 av. douche et lavab, sdb bain. wc, sauna, bbq, sem. et midweek, apd: 210E. 080-78.55.01. (V48785)

Westende, àl., tr.b.studio, 4è ét., coin digue, tb. vue s/mer, 4 p., entréen., 1 ch. sép., tt.conf., centre commerces, tv, asc., long w-e, sem, qz. mois. 071-76.02.47 - 0478-91.57.53. (V48792)

La Panne digue, studio 2-4p. + garage + cabine, appart. 3ch., 6-9p., 2sdb.+ gar. + cabine de plage, we/sem., mai/juin/sept. 02-523.81.83. (V48768)

Coxyde digue, côté soleil, appart. de coin, agréable, lumineux, sup. vue mer, 6è ét., spac., 6-8p., conf., 2 sdb., sem., qz., mois. 082-22.36.00 - 0476-64.37.65. (V48740)

La Panne, studio, tt. conf., vue s/mer, terr., pisc. int. ch., park. gratuit. 068-28.49.71 - 0479-58.90.24. (V48741)

La Panne, appt. tt. conf., vue lat. sur mer, 20m plage, prox. commerces, 1ch., 1 div. lit, 4p., 4è ét., prix sem. quinz. 067-33.90.28 - 0473-55.71.14. (V48603)

La Panne, appt. 4p., au centre et à 50m de la mer, 3è ét., tv, asc., terr., apd. 175 EUR/sem. 0477-82.37.13. (V48756)

Coxyde, bel appt. vue direct/mer, sans vis-à-vis, 2ch., cuis.ég., lumineux, spacieux, tv., micro-ondes, prix interr. sem.-qz.-mois. 02-653.18.86 - 0477-17.36.72. (V48789)

Coxyde, St-Ides., part. loue villa au calme, tt.c., 4ch., sdb., douche sép., w-e, sem., qz., mois, mai, 1er qz. juin, juill., août. 010-24.34.28 - 0475-61.10.52. (V48742)

Ostende, face à la mer, grd. studio 4/5p., tt. conf., park à 1 EUR/j., w-e, semaine, quinzaine. 0479-89.12.48 - debauchelucette@gmail.com (V48765)

Bray-Dunes, 5km La Panne, mais. bel-ét., grd.gar., pt.jard., gde.terr., cuis.sup.ég., 2ch av/balc., 2doux, 3wc, liv/pl.sud, tv, sem-qz-mois du sam au sam apd: 250E. 071-21.40.99 ap 18h. (V48646)

Coxyde, àl. sem., qz., mois, appt. rez., conf., b. équip., prox. digue, park. privé, 2 ch., 4p., cour, idéal pers. âgées, sans animaux, doc/demande/mail. 071-36.86.25 - 0476-54.95.33. (V48764)

Westende, tr. b. stud. mod., coin digue, v. mer, 2è ét., 4p., 1ch. sép., tv., tt. conf., asc., libre mai, du 20 au 25/8. 071-34.26.67 - 0478-72.07.05. (V48694)

Séjour en Gaume, prox. Orval-Florenville, maison de vac., tt. conf., ds. village pittoresque, prox. France, poss. photos sur AMIVAC. 063-57.86.15 - 063-57.78.89. (V48705)

Villégiature (France)

Roussillon, Barcarès, bord mer, appart. 4p., tv, l-v, terr., park., libre. 010-65.64.36 - 0473-56.06.00. (V48690)

Villeneuve, Loubet, Côte d'Azur, 200m plage, quart. résid., gd. studio, été, hiver. 081-73.68.98. (V48853)

Roquebrune, Cap-Martin (Menton), studio 2 pers., tt. conf., calme, mer et comm. à 150m, terr., tv, lav-linge, tttes. périodes. 0496-31.57.68. (V48575)

Normandie, Calvados, 50m plage, mais., 4/5 p., jard. clos, tt. confort 04-226.41.54 - 0495-55.71.98 - marie-lillio@hotmail.be (V48845)

Gîtes avec pisc., Provence-Verdon, demi-prix en mai, juin et septembre: 375E/sem 0033-682.40.88.78 - www.immodere.com/varcamdobbb.php (V48634)

Htes. Vosges, Cornimont, mais. ind., 6-8p., liv., canapé-lit, cuis.ég., l-v, l., cong., m-ond., ét.: 2ch., tb. vue, terr., sq., BB, loc. tttes.sais., 360E/sem, poss. w-e. 0478-79.22.31. (V48840)

France, Calvisson-Gard, à 2 pas de la Provence, mais, 5/6pl., 2ch., sdb., ds. rés. gardée, 2pisc., entre Nîmes et Montpellier. <http://lemasdesvignes130861.skyrock.com> - 0495-38.14.73 (V48558)

Provence-Verdon, villas privées et gîtes avec pisc., demi-prix en mai-juin - 0033-682.40.88.78 - www.immodere.com/varcamdobbb.php (V48729)

Haute Savoie, rég. Lac Lemman, Morzine, appart. vue panoramique, repos ou sport, prox. pisc., patin, vtt, raft, tennis... 0475-56.59.20. (V48757)

Normandie, 15km mer, sites débarquement 44, bocage, mais., 5p., gd. jard., calme, tt. conf., jusqu'à sept. 0473-57.34.00 - 0478-69.62.70. (V48798)

Hérault, rég. Béziers, ds.village, gde mais. vigneron, rest., 6p., 3ch., grd.jard.omb. et clôt.+ bbq., terr pl sud, gar., nbr. sites, loc/qz., du 15/6 au 15/9. 0473-43.24.97 - 083-68.88.15. (V48783)

Provence, petit vill. Alpines, appart. 2ch., tt. conf., tv, cuis.sup.ég., park.priv.sécur., près centres Tour, pas d'animaux, prix interr. 0497-02.05.09. (V48784)

Wissant, C. d'Opale, tte sais., pt. appt. 2ch. rez, tt.conf., cent. village, 300m plage, terr, cav, pv, spiv, 5p, sem, anim. n-ra, midweek 230E, for. w-e 170E, sem. 380E. 0495-19.15.04. (V48796)

Côte d'Azur, Antibes, tttes pér., appart. impecc., 2/4p., terr, clim., tv, pisc., tennis, gge., proche mer et tttes. comm. 061-22.36.39 - 0494-03.06.07. (V48786)

Gard-Uzès, mas 7-8p., tt. équip., jard., garrigue 25a., 950 EUR/sem., tennis, accès pisc., partagée, prox. Pont du Gard. 0496-52.99.41. (V48791)

Provence, mas, 8-10p., 5ch. + douche, wc priv., pisc., 12x5m, calme, isolé, vignes, conf., tv, mo, l-v, l., bbq, four, sem, qz., mi-mai à mi-sept. 063-22.02.91 - <http://chenesverts.cabanova.fr> (V48808)

Pyr. Orient., Sorède, pr Argeles-Collioure au pds. des Albères, appt. tt.c., clim., 4p., ds jard.boisé avec pisc., calme, 10km mer, mai à fin sept. 250E à 490E/s. selon pér. 0033-468.569650. (V48830)

Var, entre Verdon et la Côte, villa tt. conf., 6p., propriété privée, piscine www.lesoliviersdestantonin.com - 0476-55.82.06 (V48835)

Ardèche, bergerie anc. rénov., 8p., 3ch., 2sdb., cuis.ég., terr., bbq, jard clôt., hameau calme, vue sup., randos, prox.lac, riv., canoë, rafting, du 27/7 au 14/9. 02-653.4283 - 0486-861975 (V48799)

Ile de Ré, mais.charme, 120m2 hab., 3ch., 6p., tt.conf., cuis.s.ég., sal., sàm, 2 sde+fsdb., l-l, jard. clos, nature, plages. <http://sites.google.com/site/ilederebonheur> - 0475-37.31.09 (V48392)

Gard, (près Montpellier), villa 6p., tt. conf., calme, belle nature, jard., juill-août-sept: prix interr. 0475-52.72.88 - marie_ange.gillot@skynet.be (V48839)

Gérardmer, loc. we, sem., app. 6-8p., tt.c., lit et chaise bb, vue sup./lac, pr. cent. ville, grd. calme, sentiers, rando pédest., vtt - www.appartgerardmer.eu - 071-51.76.78 - 0474-26.50.83. (V48730)

St-Cyprien-plage (Roussillon), àl. villas, 4/8p., libre toute l'année sauf mois de mai, pisc., tennis, mer, commerces à 250m., diaporamas à voir. 02-305.71.43 - 0478-45.51.91. (V48235)

Gérardmer, appart. chalet, 4p., 1ch., sdb, douche, vue lac, prox. ville, calme, terrasse, 35 EUR/nuit. 082-66.67.09. (V48831)

Cavalaire, Golfe de St-Tropez, C. Azur, appt. ent. rénov., tt. conf., rez de villa, sup. v/mer, 50m plage, jard. 18a., park. 082-61.45.75 - 0474-86.67.72. (V48816)

Cannes, 50m croquette, gd. studio 45m2, 2 terr., c. à dormir sép., ttcf., 2-4p. soign., près comm., pétanque, pas d'animaux, avril, 115/6, 16-31/7

Livres audio

Écouter la littérature française

Un nouvel ouvrage sort des Presses universitaires de Namur (PUN). Sa particularité : il ne se lit pas, il s'écoute. Avec l'Anthologie de la littérature française sur disque, les mots des plus grands auteurs nous sont glissés à l'oreille.

De la **Chanson de Roland** aux souvenirs de Marcel Proust, ce sont dix siècles de littérature française que l'outil conçu par Michel Brix et Bernard Thiry permet de parcourir. Le premier a sélectionné quarante auteurs en s'inspirant du cours d'Histoire de la littérature française qu'il dispense à l'université de Namur. Le second, docteur en Philosophie et Lettres, a identifié nonante extraits des œuvres les plus représentatives des auteurs retenus. L'objectif ? Il est double : donner le goût de la littérature française à qui veut bien y tendre l'oreille et proposer un support de cours aux étudiants.

Dès la première écoute, on comprend que la rigueur historique a balisé la réalisation de l'anthologie. Les auteurs retenus et leurs œuvres sont soigneusement datés et présentés en chronologie croissante. Aussi, le patronyme complet de l'auteur et de son œuvre introduisent chaque extrait sonore tel que : "Charles-Louis de Secondat, Baron de La Brède et de Montesquieu. Seize-cents quatre-vingt-neuf, dix-sept cents cinquante-cinq. Les Lettres persanes. Publié en dix-sept cents vingt et un. Extrait de la Lettre 24".

Le sens que les auteurs revêtent dans l'histoire des lettres françaises n'a pas été oublié. Joachim Du Bellay était poète mais aussi philologue. Dès lors, pour être pédagogique, sa plume se devait d'être évoquée par un extrait

d'*Heureux qui comme Ulysse* et d'un texte d'un tout autre style : *Défense et illustration de la littérature française*. Aussi, les événements culturels au sein desquels les œuvres sont apparues ont été pris en compte. Par exemple, en privilégiant le choix d'un texte où Beaumarchais, par la bouche de Figaro, pointe du doigt la noblesse à l'aube de la Révolution française.

En plus des textes soigneusement sélectionnés, l'originalité de la réalisation tient à sa dimension sonore. L'écoute permet d'apprécier autrement les classiques. Qui plus est lorsqu'ils sont lus par des "diseurs" de talent. Une dizaine d'entre eux ont prêté leurs voix pour l'exercice. Résultat : quatre heures trente de pépites littéraires sont couchées sur un support disque. Quelle est la plus-value de l'audio ? Bernard Thiry de répondre : "Il n'y a pas un train, pas un métro, pas un trottoir où un individu circule sans écouteurs dans les oreilles. Nous avons voulu nous adapter aux pratiques nouvelles pour que le plus grand nombre puisse goûter à la littérature française". La littérature audio en fait partie.

// MaC



>> Anthologie sonore de la littérature française • Bernard Thiry, Michel Brix • Ed. Presses universitaires de Namur • 2012 • 15 EUR • www.pun.be

UN INSTANT EN ÉQUILIBRE

Acceptation



Lorsque tu avais 16 ou 17 ans, ta petite amie de l'époque, t'avait offert un exemplaire des Lettres à un jeune poète, de Rainer-Maria Rilke. Tu l'as toujours gardé avec toi, tu aimes bien sa petite couverture crème et son beau papier d'autrefois. Tu en relis souvent des passages. L'autre jour, tu étais triste, et tu as relu ceux qui parlent de la tristesse : "Si notre regard portait au delà des limites de la connaissance, et même plus loin que le halo de nos pressentiments, peut-être recueillerions-nous avec plus de confiance encore nos tristesses que nos joies. {...} De grâce, demandez-vous si ces grandes tristesses n'ont pas traversé le profond de vous-même, si elles n'ont pas changé beaucoup de choses en vous, si quelque point de votre être ne s'y est pas profondément transformé. {...} Ne vous effrayez pas quand une tristesse se lève en vous".

Avec les années (et les efforts) tu as appris à accepter. Appris à connaître la saveur de l'acceptation, la vraie. Pas le goût amer de la résignation, cette acceptation par contrainte ou par épuisement. Ni celui, écoeurant, du mensonge et de la fausse acceptation. Non. Le goût suave et apaisant du "oui" sincère à l'adversité et aux contrariétés. Le "oui" à ce qui heurte et fait souffrir. Ce "oui" qui ne veut pas dire "c'est bien", mais "c'est là ; c'est déjà là ; que j'en pleure ou que j'en trépigne ou que je m'en foute, c'est déjà là. Que faire maintenant avec ça ?" Et maintenant tu sais, toi, que quand tu arrives à dire ce genre de "oui" dans ta tête, tout redevient possible...

Tu sais qu'il faut parfois cesser de vouloir rectifier tes expériences émotionnelles, de vouloir corriger tes états d'âme. Le choix de l'acceptation t'incite aussi à simplement faire ce qu'il y a de mieux à faire, sans gémir ni râler. Tu ressens, puis et tu décides que faire ou ne pas faire, mais sans t'affliger de surcroît. Car l'acceptation est une alternative à l'affliction, pas à l'action.

EXTRAIT DE L'OUVRAGE "SÉRÉNITÉ. 25 HISTOIRES D'ÉQUILIBRE INTÉRIEUR" / CHRISTOPHE ANDRÉ / ÉD. ODILE JACOB / 2012

Quinzaine après quinzaine, Christophe André, psychiatre français, livre dans En Marche une vingtaine d'histoires et leurs enseignements, comme autant de leçons de sagesse, au plus près du quotidien, pour avancer sur le chemin de l'équilibre intérieur et de la sérénité.

La photographie est de Jonas Halkin, étudiant en photographie à l'école des arts et de l'image, Le 75. Elle a été réalisée à la demande du journal En Marche, avec le soutien de la Loterie nationale.

Offres d'emploi

LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE HAINAUT PICARDIE RECRUTE (H/F):

> un directeur adjoint

pour son département services techniques de l'assurance et services extérieurs - CDI - temps plein avec période d'essai d'un an.

Fonction : participer à la gestion de la MCHP et mettre en œuvre les actions nécessaires à la réussite du plan stratégique - organiser et superviser les services techniques de l'assurance et les services extérieurs.

Profil : sens de la communication, des contacts humains et des responsabilités - atout : connaissance des procédures et circuits administratifs et financiers d'une mutualité.

Plus de détails sur www.mcjobs.be

Envoyez votre candidature écrite dûment motivée avec CV détaillé pour le 3 mai au plus tard à Virginie De Clercq, Directrice, Mutualité chrétienne Hainaut Picardie, rue Saint-Brice 44 - 7500 Tournai ou virginie.declercq@mc.be

Offres de service

LA RIDELLE ASBL RECHERCHE D'URGENCE:

> des familles d'accueil

chaleureuses et disponibles pour l'accueil permanent d'enfants et adultes handicapés qui aspirent à vivre dans un milieu épanouissant - accompagnement, soutien administratif et pédagogique du service - indemnité prévue par la réglementation AWIPH.

Rens.: 083/21.65.90 - la.ridelle@hotmail.com

INFOR HOMES WALLONIE CHARLEROI ET LUXEMBOURG RECHERCHE (H/F):

> des bénévoles

pour accompagner, conseiller et aider à répondre aux questions que la personne âgée et son entourage se pose avant, pendant et après la vie à domicile ou l'entrée en institution - formations continues et remboursement des frais de déplacements.

Rens.: 081/22.85.98 ou gaelle.gallet@inforhomeswallonie.be

LE "SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS XAVIER" ASBL À WOLUWÉ-SAINT-PIERRE ENGAGE (H/F):

> un infirmier

CDI de jour - temps plein.

Fonction : prendre en charge, en équipe, les soins infirmiers au sein d'une communauté de religieux âgés.

Profil : bachelier ou breveté - une expérience en milieu gériatrique et/ou psycho-gériatrique est un atout.

Rens.: 02/738.08.91 de 10h30 à 14h30.

Envoyez une lettre de motivation avec CV à Bernard Cordemans, rue M. Liétart 31/2 - 1150 Bruxelles ou dirinf@je-suites.be

VIE FÉMININE ASBL À BRUXELLES ENGAGE (H/F):

> un coordinateur national

CDI - temps plein.

Fonction : développer, impulser et coordonner des actions collectives en lien avec le projet social et politique du mouvement afin de mener à bien son travail d'éducation permanente auprès des femmes issues des milieux populaires.

Plus de détails sur www.viefeminine.be

Envoyez une lettre de motivation avec CV pour le 30 avril au plus tard à Vie Féminine asbl, Gestion des R. H., rue de la Poste 111 - 1030 Bruxelles ou jobs@viefeminine.be (mentionnez la réf: 20130325).

LA FÉDÉRATION CSC LIÈGE-HUY-WAREMME RECRUTE (H/F):

> un aide-comptable

SRC chômage et syndical (catégories mixtes 4 et 5 - Benschoot).

Profil : gradué en comptabilité - très bonne connaissance de Microsoft et Excel - maîtrise du logiciel VERO et une expérience professionnelle en comptabilité sont des atouts - rigueur et régularité - respecter les directives - travail en équipe et autonome.

Envoyez votre candidature avec une lettre manuscrite et CV pour le 30 avril au plus tard à Jean-Marc Namotte, Secrétaire fédéral, bld. Saucy 10 - 4020 Liège.

LA CLINIQUE SAINT-LUC DE BOUGE RECHERCHE (H/F):

> un infirmier en chef

pour son unité de pneumologie.

> des infirmiers en chef et infirmiers en chef adjoint

pour la constitution d'une réserve de recrutement.

> des infirmiers en techniques cardiologiques invasives

> des infirmiers au bloc opératoire

> des infirmiers SIAMU

Plus de détails sur www.slbo.be

Envoyez votre candidature avec une lettre de motivation et CV pour le 30 avril à recrutement@slbo.be ou Clinique St-Luc, Département R.H., rue Saint-Luc 8 - 5004 Bouge.

L'ASBL "LE FOYER NOTRE-DAME DE PAIX" MR - MRS À AUDREGNIES RECHERCHE (H/F):

> un infirmier coordinateur

CDI - temps plein.

Fonction : organisation et coordination des soins - dossier de soins individuel - suivi des horaires, de la législation sociale et la gestion des ressources humaines.

Profil : gradué A1 ou bachelier en soins infirmiers - attester de 5 ans de pratique professionnelle au minimum - management d'équipe, de communication et d'information.

Envoyez une lettre de motivation avec CV à Elodie Gianquinto, Société Trace, rue de Bertaimont 50/19 - 7000 Mons.

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles

© 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11 - 1970 Wezembeek-Oppem.

RÉDACTRICE EN CHEF : Catherine Daloz - SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES : Joëlle Delvaux - Philippe Lamotte - Virginie Tiberghien - Matthieu Cornélis - ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES : Carine Renquin - INTERNET : Jessy Doulette - MAQUETTE : Olagil sprl - MISE EN PAGE : Olagil sprl - Philippe Maréchal.



Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse

Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août)

IMPRIMERIE : REMY-ROTO - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing - ROUTAGE : BARBIER - Parc Créalys - Zoning industriel - 5032 Isnes (Gembloux)

Une erreur dans votre adresse postale ?
Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.



Facture hospitalière : éviter la surprise

Un formulaire compliqué, peu d'informations préalables, des files d'attente et de l'agitation au guichet d'accueil : les patients évaluent difficilement l'impact financier de leurs choix à l'hôpital. C'est ce qui ressort d'une enquête menée par la Mutualité chrétienne (MC), en étroite collaboration avec Altéo et Ziekenzorg (1). Des recommandations à l'attention des hôpitaux et des médecins devraient permettre aux patients de s'occuper au bon moment des aspects financiers de leur hospitalisation.

Plus de 200 patients récemment hospitalisés ont été interrogés et plus de 110 autres personnes ont participé à six groupes de réflexion sur les aspects financiers et administratifs de l'hospitalisation. Ces témoignages partagés avec émotion et avec l'envie d'améliorer les procédures administratives, montrent que les patients éprouvent encore bien des difficultés à comprendre les conséquences financières de leur choix lorsqu'ils doivent se faire hospitaliser. Et ce, malgré la déclaration légale d'admission qui leur est présentée. Les questions d'argent restent décidément un sujet délicat à aborder lorsqu'il s'agit de soins médicaux. Comme si on ne pouvait pas mêler argent et santé, considérant que celle-ci n'a pas de prix. Comme si soulever la question financière des soins pouvait affecter leur qualité.

Aperçu des résultats d'une enquête

Pour chaque séjour à l'hôpital, le patient doit signer une déclaration d'admission. En la signant, il atteste qu'il est bien informé des conséquences financières de son admission. Le document comporte des informations sur les tarifs de chambre, les suppléments d'honoraires, les prix des produits et services courants... Toutes ces informations doivent permettre au patient de procéder à un "choix éclairé". Mais qu'en est-il dans la réalité ?

Tout d'abord, l'enquête révèle que faire remplir ce document le jour de l'admission ou de l'intervention n'est pas le moment opportun. Le patient est d'abord préoccupé par son état de santé, l'agitation des files d'attente au bureau d'accueil ne sont pas des conditions idéales... De nombreux patients éprouvent à ce moment un stress important.

83% des personnes interrogées sont plutôt satisfaites des explications qu'elles reçoivent concernant le choix de la chambre et le tarif. Néanmoins, 40% ne comprennent pas quelles sont les conséquences financières de leurs choix. Les chiffres indiquent également que 88% des médecins ne donnent aucune explication sur le coût de l'intervention, alors qu'ils ont, bien évidemment, un rôle à jouer à ce niveau.

Enfin, 78% des patients déclarent être surpris par le montant des suppléments d'honoraires. Pas étonnant, par conséquent, que près de la moitié des patients fasse appel à la mutualité pour contrôler leurs factures d'hospitalisation.

Malgré les efforts du législateur et des hôpitaux pour permettre aux patients d'effectuer un choix éclairé, le coût de l'hospitalisation reste une nébuleuse. La matière, il est vrai, est très complexe. Cherchant à éviter tout risque financier, certains patients ont alors tendance à opter pour une assurance hospitalisation complémentaire. Ils espèrent ainsi évacuer la question financière. Mais tout le monde ne peut payer une assurance hospitalisation. C'est pourquoi, la Mutualité chrétienne propose une assurance hospitalisation solidaire et se bat également pour limiter la facture pour tous les patients, dans

tous les hôpitaux. Progressivement, la Mutualité a pu obtenir la suppression de suppléments de chambre et l'interdiction de suppléments d'honoraires en chambre à deux lits, une meilleure couverture du matériel médical et des médicaments.

Quelques recommandations

Moyennant quelques actions, il semble possible cependant de mieux informer les patients, de les soutenir dans leur choix. La meilleure politique de santé est celle de la prévention. Cela vaut aussi pour la facture d'hospitalisation. La première recommandation de la Mutualité chrétienne est donc politique : limiter et encadrer le plus possible les coûts à charge du patient. Ensuite, à l'intérieur des limites autorisées, faire en sorte que le patient soit le mieux informé pour qu'il puisse agir en connaissance de cause.

La Mutualité chrétienne formule, en ce sens, quatre recommandations concrètes et peu coûteuses.

1. Informer le patient sur ses choix financiers bien avant le jour même de l'entrée à l'hôpital. Il peut ainsi remplir la déclaration d'admission à tête reposée. Pour les admissions programmables, l'hôpital devrait remettre ce document au préalable.
2. Inviter le médecin de l'hôpital à aborder aussi l'aspect financier de l'intervention afin que les patients soient préparés au moment où ils doivent remplir la déclaration d'admission.
3. Estimer de manière prévisionnelle le coût de l'hospitalisation. La plupart des interventions peuvent être évaluées à l'avance (sous réserve, bien entendu) au départ de coûts standards. Une telle estimation serait beaucoup plus parlante que des suppléments de chambre ou d'honoraires exprimés en pourcentages.
4. Rendre toutes les déclarations d'admission conformes à la loi. Un hôpital n'est autorisé à modifier qu'un nombre restreint de passages du modèle légal. Il convient de veiller à ce que le choix de chambre soit clair : le patient doit toujours pouvoir choisir entre une chambre commune, à deux lits ou individuelle. L'hôpital ne peut ajouter sur ce document aucune information qui ne relève pas de la déclaration d'admission, comme des engagements de paiement par exemple.

Les patients indiquent que l'impact financier des choix à l'hôpital est difficile à estimer. C'est pourquoi, à l'occasion du 18 avril, journée européenne sur les droits des patients, la Mutualité chrétienne se mobilise pour une information transparente et compréhensible sur les coûts hospitaliers. Elle propose aux hôpitaux et aux médecins de renforcer leurs efforts afin de mieux informer les patients, de diminuer leurs inquiétudes quant au coût de l'hospitalisation.

>> Lire aussi "Oser poser des questions financières" en page 7.

(1) Mouvements sociaux de personnes malades, valides et handicapées

ça se passe

// Pacte budgétaire européen

Le jeudi 2 mai de 18h à 20h, la CSC Hainaut occidental organise une conférence-débat sur l'Europe et le pacte budgétaire européen.
Lieu : 10, av. des États-Unis - 7500 Tournai
Rens. > 069/88. 07.32

// Finance

Le vendredi 26 avril de 8h30 à 16h30, la CNE Finances, CIEP-MOC Bruxelles et le GNC organisent une assemblée "Quelle régulation bancaire pour un secteur financier au service des citoyens et de l'économie?". Entrée gratuite.
Lieu : 5, bd du Roi Albert II - 1210 Bruxelles
Rens. > sarah.lefebvre@acv-csc.be

// Conflit parental

Le vendredi 26 avril de 14h à 17h, l'Université des Femmes vous invite à participer à la conférence-débat sur le thème "Des pères sur les grues : égaux-taires?". Réflexion de l'égalité des genres dans les conflits parentaux. Prix : 3 EUR.
Lieu : 10, rue du Méridien - 1210 Bxl
Rens. > 02/229.38.25 • www.universitedesfemmes.be

// Economie sociale et territoire

Le vendredi 26 avril à partir de 9h, l'asbl SAW-B organise un débat sur les liens entre entreprises et développement local. L'économie sociale est-elle vraiment "non-délocalisable"?
Lieu : 42, rue de Monceau-Fontaine - 6031 Monceau-sur-Sambre
Rens. > 071/23.62.91 • www.saw-b.be

// Fête de la récup'

Du samedi 27 avril au dimanche 5 mai, la Fête de la récup aura lieu partout en Wallonie et à Bruxelles. Tous les acteurs du secteur de la réutilisation ouvrent leurs portes. Au programme : ventes exceptionnelles, ateliers créatifs et animations.
Rens. > 081/39.07.10 • www.res-sources.be

// Salon du jardin

Les samedi 27 et dimanche 28 avril de 10h à 18h, les Family gardens days accueilleront plus de 180 exposants, passionnés de jardinage et de nature. Activités prévues également pour les enfants. Prix : 7,50 EUR.
Lieu : 22, rue de Hal - 1421 Bois-Seigneur-Isaac
Rens. > www.fagada.be

// Education des enfants

Le mardi 30 avril à 19h30, l'Université de Paix organise une conférence sur la méthode éducoeur. Découverte d'une discipline positive auprès d'enfants et adolescents grâce à des moyens simples, efficaces et éprouvés. Prix : 10 EUR.
Lieu : 4, bd du Nord - 5000 Namur
Rens. > 081/55.41.40 • www.universitedepaix.org

// Ecouter les oiseaux

Le mercredi 1^{er} mai à l'aube, Natagora organise une balade matinale pour écouter et observer les oiseaux nicheurs en milieu agricole. Une occasion unique de s'initier à leurs chants. Pour tous et gratuit.
Rens. > 081/39.07.20 • www.natagora.be

// Mort imminente

Le jeudi 2 mai de 20h à 22h, l'asbl Tetra organise une conférence : "Mort ou pas?". Réflexion autour des expériences de mort imminente et de rémanence de la conscience. Prix : 15 EUR.
Lieu : Auditoire Lacroix (UCL) - 1200 Bxl
Rens. > 02/771.28.81 • www.tetra-asbl.be

// Ornithologie

Le weekend du 4 et 5 mai, les Gîtes d'étape organisent une initiation à l'ornithologie. Promenades d'observation, reconnaissance aux chants et cris... Prix : 55 EUR (avec hébergement).
Rens. > 084/37.74.41 • www.gitesdetape.be/han

// Esprit critique

Le mardi 7 mai à 20h, aura lieu une rencontre sur le thème : "Les convictions font-elles bon ménage avec l'esprit critique?"
Lieu : 1, quai de la Haine - 7140 Morlanwelz
Rens. > 064/44.31.19 • www.cafetheo.canalblog.com

// Relaxation - Massage

Les samedi 11 et dimanche 12 mai de 9h15 à 16h30, l'asbl Respect organise une session de formation à la relaxation et au massage 'donner-recevoir' conçus pour des enfants de 4 à 10 ans. Prix : 200 EUR.
Lieu : 41, rue de l'Etoile - 1180 Uccle
Rens. > 0496/26.72.02 • www.respectasbl.wordpress.com

// Participation citoyenne

Le mardi 14 et le jeudi 30 mai, le mardi 4 et le jeudi 13 juin de 9h30 à 16h, l'Agence Alter organise, à Bruxelles, un cycle de 4 ateliers-formations à destination des professionnels du social. Pour mieux comprendre et maîtriser les enjeux sociaux. Prix : 195 EUR.
Rens. > 02/541.85.33 • www.alter.be

// Formation soins palliatifs

Les mercredis 15 et 29 mai, l'asbl Reliance propose aux infirmiers chef une formation de 2 jours sur les soins palliatifs. Comment développer la culture palliative dans son équipe? Prix : 60 EUR.
Lieu : 137A, rue des Viaducs - 7020 Nimy
Rens. > 065/36.57.37

// Moyen-Orient

Le jeudi 16 mai à 20h, le Centre Maximilien Kolbe organise une conférence avec J.Fraigneux, écrivain public et ancien officier de l'armée belge. Il parlera du Moyen-Orient, berceau de nos religions. Prix : 5 EUR.
Lieu : 12, rue du Prince - 4800 Verviers
Rens. > 087/33.84.22 • www.centremaximilienkolbe.be

// Outils cliniques

Le vendredi 17 mai de 8h30 à 16h30, le Centre de recherche en santé et développement psychologique (UCL) organise un forum pour présenter de nouveaux outils à la disposition du clinicien.
Lieu : Place Croix du Sud - 1348 LLN
Rens. > 010/47.39.38 • www.uclouvain.be

// Gospel

Le vendredi 17 mai à 20h, Didier Likeng et l'ensemble The Wings Gospel Choir donnera un concert de gospel. Prix : 17,50 EUR.
Lieu : Eglise des Récollets - 1400 Nivelles
Rens. > 067/84.08.64

// Visites guidées Laeken

Laeken Découverte organise des visites guidées sur le territoire de Laeken (tout au long de l'année)
Rens. > www.laekendecouverte.be

// Médias et démocratie

Le mercredi 19 mai à 19h30, le Forum Social du Pays de Herve vous invite à voir le film : "Les nouveaux chiens de garde", pour s'interroger sur les médias et la démocratie. Prix : 5 EUR.
Lieu : 18, pl. de l'Hôtel de Ville - 4650 Herve
Rens. > 087/44.65.05

// Entrer en maison de repos

Les lundis 27 mai et 3 juin de 9h à 16h, Volont'R organise, à Bruxelles, une formation "Accompagner la personne âgée entrant en maison de repos". S'adresse à ceux qui accompagnent des personnes âgées en maison de repos ou en gériatrie. Prix : 40 EUR.
Rens. > 02/219.15.62 • www.volont'r.be

// Harcèlement à l'école

Le mardi 28 mai à 19h30, l'Université de Paix organise une conférence sur le harcèlement à l'école : comprendre, identifier, agir. Prix : 10 EUR.
Lieu : 4, bd du Nord - 5000 Namur
Rens. > 081/55.41.40